

Bulletin

de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale



N° 9
Juin
2007

Sommaire

Avant propos	5
I. Réglementation comptable et prudentielle	7
4^{ème} REUNION DU GROUPE DES SUPERVISEURS BANCAIRES FRANCOPHONES	7
1. Organisation et renforcement de l'action préventive	7
2. Normes comptables	9
3. Plans de continuité d'activité	9
4. Suivi des principaux thèmes abordés à MERIDA	9
5. Recommandations	10
2. Situation du système bancaire de la CEMAC au 30 juin 2007	13
I. SITUATION D'ENSEMBLE	13
1.1. Evolution de la situation bilantielle	13
1.2. Respect des normes prudentielles	19
1.3. Résultats de la cotation	21
II. SITUATION PAR PAYS	23
2.1. Le système bancaire camerounais	23
2.2. Le système bancaire centrafricain	27
2.3. Le système bancaire congolais	31
2.4. Le système bancaire gabonais	35
2.5. Le système bancaire équato-guinéen	39
2.6. Le système bancaire tchadien	43
ANNEXE : STATISTIQUES DU SYSTEME BANCAIRE	49
III. ETUDE	57
LA CONCURRENCE DANS LE SECTEUR BANCAIRE DE LA CEMAC	57
CONCLUSION	67
Annexes de l'étude	70

Avant-propos

Le bulletin n° 9 de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) est subdivisé en trois axes majeurs. Le premier fait le point de la 4^{ème} réunion du Groupe des Superviseurs Bancaires Francophones. Le second présente la situation du système bancaire de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) au 30 juin 2007. Le troisième quant à lui est une étude sur l'évaluation du niveau de concurrence dans le secteur bancaire de la CEMAC.

La situation du système bancaire s'appuie sur les données arrêtées à fin juin 2007. Les principaux agrégats ont enregistré de bonnes évolutions comparativement à la situation qui prévalait un an plus tôt. Le total de bilan du système bancaire a progressé de 11,7 % ; les dépôts collectés se sont accrus de 10,25 % et les crédits distribués ont progressé de 16,0 %. L'excédent de trésorerie dégagé s'est maintenu au même niveau que celui atteint en 2006.

Sur le plan du respect de la Réglementation prudentielle, la situation du système bancaire de la CEMAC apparaît globalement satisfaisante.

Enfin, le lecteur trouvera dans ce bulletin une étude présentant les différentes approches couramment utilisées dans la littérature pour évaluer le niveau de concurrence avec une illustration pour le secteur bancaire de la sous-région sur la période allant de 2001 à 2007.

MAHAMAT MUSTAPHA
Secrétaire Général de la COBAC

I. Réglementation comptable et prudentielle

4^{ÈME} RÉUNION DU GROUPE DES SUPERVISEURS BANCAIRES FRANCOPHONES

La Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) a accueilli, le 19 mars 2007 à Yaoundé au Cameroun, la 4^{ème} réunion du Groupe des Superviseurs Bancaires Francophones (GSBF).

Cette réunion a connu la participation des délégations venues de Belgique, du Burundi, du Canada, des Comores, du Congo (RDC), de la France, de la Guinée, de Haïti, de Madagascar, du Maroc, de la Roumanie, du Rwanda, de l'Union Monétaire Ouest-Africaine et de la CEMAC.

Les travaux, présidés par Monsieur Rigobert Rogert Andely, Vice-Gouverneur de la BEAC et Président suppléant de la COBAC, ont porté sur quatre points principaux : l'organisation et le renforcement de l'action préventive, les normes comptables, les plans de continuité d'activité et le suivi des principaux thèmes abordés à Merida au Mexique (Mise en œuvre de Bâle II, Microfinance, et Mise en œuvre des BCP révisés). Ils ont donné lieu à des recommandations qui seront soumises à l'appréciation des Gouverneurs Francophones lors de leur prochaine réunion.

1. Organisation et renforcement de l'action préventive

Après une présentation de la note sous dossier par le Secrétaire Général du Groupe, les différentes délégations ont exposé leurs expériences respectives et les outils élaborés dans le cadre de l'organisation et du renforcement de l'action préventive du superviseur.

Au terme de cet échange, six points de réflexion ont été mis en exergue :

- comment faire évoluer les outils existants vers le pilier 2 de Bâle II ;
- le problème de la qualité de l'information ;
- la pondération des éléments pris en compte pour l'évaluation des établissements de crédit ;
- la prise en charge des banques en difficulté ;
- la problématique de la publication des informations et des cotations issues des évaluations ;
- l'harmonisation des pratiques et règles.

a) L'évolution des outils existants vers le pilier 2 de Bâle II

Les participants ont relevé le caractère récent des différents outils dans la plupart des juridictions présentes. La majorité de ces outils fonctionne sous les principes de Bâle I.

b) Le problème de la qualité de l'information

Il est ressorti des échanges que bon nombre de superviseurs s'appuient sur les auditeurs externes et internes pour se faire une opinion sur l'information financière reçue des établissements de crédit assujettis. Les contrôles permettent souvent de relever des insuffisances graves remettant en cause la qualité des informations fournies.

c) La pondération des éléments pris en compte pour l'évaluation des établissements de crédit

De l'expérience des différents superviseurs, il apparaît que les éléments pris en compte dans la notation des établissements de crédit (solvabilité, liquidité, qualité du portefeuille, rentabilité, qualité du management) sont globalement similaires. Les choix en matière de pondération sont relativement divergents. Même si l'objectif n'est pas de parvenir à une harmonisation, la nécessité des pondérations a été relevée par l'ensemble des participants.

d) La prise en charge des banques en difficulté

Les débats ont porté principalement sur les pouvoirs reconnus par la loi au superviseur et son implication dans le suivi des banques en difficulté. Dans certains pays, la désignation des administrateurs provisoires est du ressort des superviseurs ; dans d'autres cependant, ce pouvoir revient au juge ou à l'Autorité monétaire. L'administrateur provisoire peut être choisi parmi le personnel de l'organe de supervision ou provenir de l'extérieur.

e) La problématique de la publication des informations et des cotations issues des évaluations

Le tour de table a permis de constater que la plupart des superviseurs demeurent prudents quant à une large diffusion des informations et des cotations issues des outils développés. Certains ont opté pour la communication de la notation aux établissements concernés, sur une base individuelle. D'autres utilisent les moyens modernes de communication (internet) pour publier certaines informations financières (ratio de fonds propres par exemple) relatives aux banques de leur ressort et suivant une périodicité bien établie.

Il a aussi été relevé que certains établissements de crédit utilisent la notation obtenue du superviseur à des fins commerciales. Seulement, aucune disposition réglementaire n'existe pour les en empêcher.

f) L'harmonisation des pratiques et règles

A ce stade, les participants ont jugé prématuré le traitement de la question de l'harmonisation des pratiques et des règles.

2. Normes comptables

Un point d'étape des travaux du Sous-groupe constitué pour traiter de cette question a été présenté. Un questionnaire portant sur le degré de mise en œuvre (ou de préparation à la mise en œuvre) par les superviseurs des filtres prudentiels est en cours de finalisation et sera transmis aux différents membres d'ici à la fin du mois de mars. Une synthèse des réponses devrait être présentée au GSBF avant fin septembre 2007.

Le sous-groupe prévoit en outre d'organiser, à la rentrée 2007 à Paris, un séminaire d'information sur la mise en œuvre des filtres prudentiels et des recommandations du Comité de Bâle en matière comptable.

3. Plans de continuité d'activité

Pour ce qui concerne les plans de continuité d'activité (PCA), le Secrétaire Général du Groupe a présenté l'intérêt que revêt la continuité d'activité, ainsi que les coordinations internationales qui ont été mises en place pour traiter de la question.

Les sept principes directeurs en matière de continuité d'activité élaborés par le Forum Tripartite ont ensuite été présentés.

Les échanges entre les participants ont tourné autour des deux interrogations suivantes : «les membres ont-ils conscience des recommandations du Comité de Bâle en matière de continuité d'activité ?» ; «comment peuvent-ils les mettre en œuvre ?»

Il en est ressorti que la prise de conscience est générale. Certains pays membres sont déjà à un stade opérationnel. D'autres ne sont qu'au stade des réflexions sur la mise en œuvre des principes. Les PCA ne concernent pas uniquement les banques, ils concernent également les organes de supervision.

4. Suivi des principaux thèmes abordés à MERIDA

Les principaux thèmes abordés par le GSBF lors de la rencontre de Mérida en octobre 2006 ont été passés en revue.

g) Mise en œuvre de Bâle II

Les participants ont apporté des compléments sur la mise en œuvre de Bâle II dans leurs juridictions. Certains organes de supervision ont déjà arrêté une date d'entrée en vigueur du Nouvel Accord de Bâle dans leurs juridictions, ainsi que les formes et contenus des relevés périodiques.

h) Microfinance

Plusieurs pays membres ont présenté les difficultés auxquelles ils font face pour ce qui concerne la supervision du secteur de la microfinance.

Le Comité de Bâle qui s'est approprié le dossier de la microfinance doit pouvoir prêter une oreille attentive aux points de vue des experts des pays en développement. Pour cela, les comités de réflexion qui seront mis en place pour réfléchir sur le sujet doivent être constitués d'une bonne dose d'experts d'Asie, d'Afrique et d'Amérique du Sud.

A la question de savoir qui va contrôler le secteur de la microfinance, il a été retenu d'appliquer une « stratégie de groupe » : une réglementation mise en place par la Banque Centrale, un contrôle assuré par l'organe de supervision, en associant les Ministères des Finances et la profession (auto-régulation).

i) Mise en œuvre des BCP révisés

Sur ce point, le Secrétariat Général du GSBF a invité les membres à identifier d'éventuels problèmes de compréhension et d'interprétation.

5. Recommandations

Au terme de leurs débats, les participants ont fait les recommandations suivantes :

Sur l'organisation et le renforcement de l'action préventive, les pays membres du GSBF doivent adopter une démarche pragmatique pour la mise en œuvre du pilier 2 de Bâle II et les outils développés dans le cadre du renforcement de l'action préventive du superviseur doivent évoluer en conséquence. Toutefois, certains de ces outils nécessitent encore un peu de temps pour asseoir leur crédibilité.

Les pays membres doivent mettre l'accent sur la qualité de l'information. La crédibilité de la plupart des outils développés reste tributaire de la qualité de l'information fournie. Au-delà de la qualité de l'information, tout doit aussi être mis en œuvre pour raccourcir les délais de disponibilité de cette information.

Sur la prise en charge des banques en difficulté, un suivi convenable des établissements en difficulté doit être fait, en vue de garantir la sécurité des dépôts et la crédibilité du système bancaire. Toutefois, les dispositions doivent être prises pour préserver l'organe de supervision et limiter sa responsabilité.

S'agissant de la problématique de la publication des informations et des cotations issues des évaluations, les superviseurs doivent s'en tenir à ce qui est recommandé par le Comité de Bâle en matière de communication de l'information financière afin d'éviter les effets dévastateurs d'une publication mal maîtrisée et inappropriée.

Sur le plan de continuité d'activité, les pays membres doivent s'engager résolument dans l'application de ces principes directeurs non seulement par l'industrie, mais également par les organes de supervision. Les pays membres du Joint Forum sont invités à apporter leur appui aux pays en développement dans la mise en place des PCA, car c'est une initiative très coûteuse.

Sur la mise en œuvre de Bâle II, les participants ont relevé la nécessité d'aller vers le Nouvel Accord. L'approche pragmatique adoptée par certains organes de supervision semble tout indiquée pour les pays en développement.

Sur la microfinance, les pays membres remercient la Coopération Française pour son appui à la microfinance manifesté dans plusieurs pays. Des efforts doivent être menés en matière de recensement des institutions existantes et de mise en place d'une réglementation appropriée.

2. Situation du système bancaire de la CEMAC au 30 juin 2007

Au 30 juin 2007, le système bancaire de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) compte 38 banques en activité. Elles sont réparties au Cameroun (12 banques), en Centrafrique (3 banques), au Congo (5 banques), au Gabon (7 banques), en Guinée Equatoriale (4 banques) et au Tchad (7 banques).

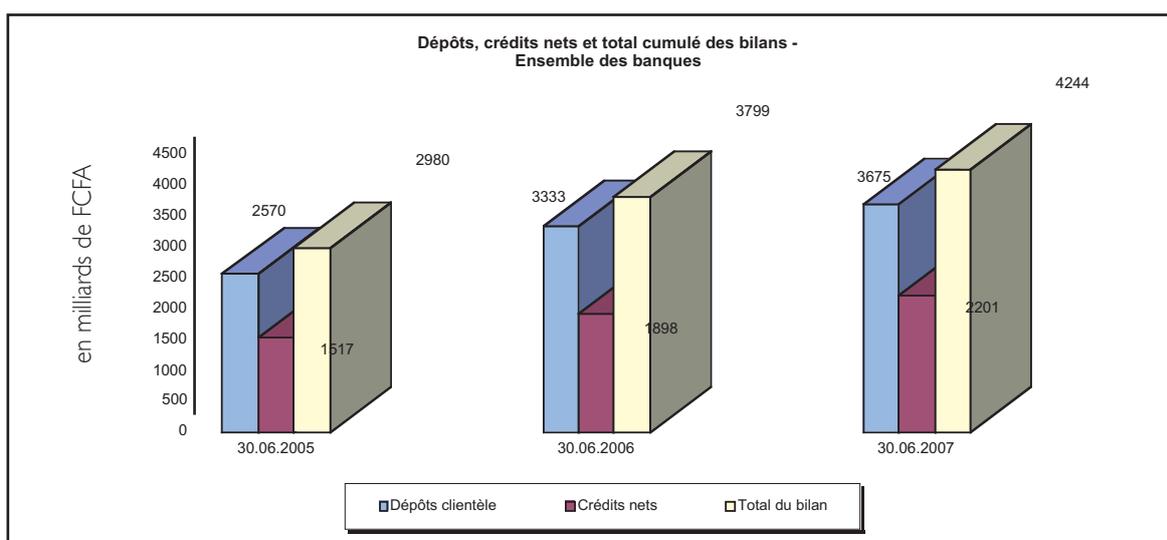
Cependant, la situation présentée dans ce bulletin ne concerne pas United Bank For Africa Cameroon (UBA) et Ecobank Congo (Ecobank Congo) qui n'ont pas encore démarré leur activité.

I. SITUATION D'ENSEMBLE

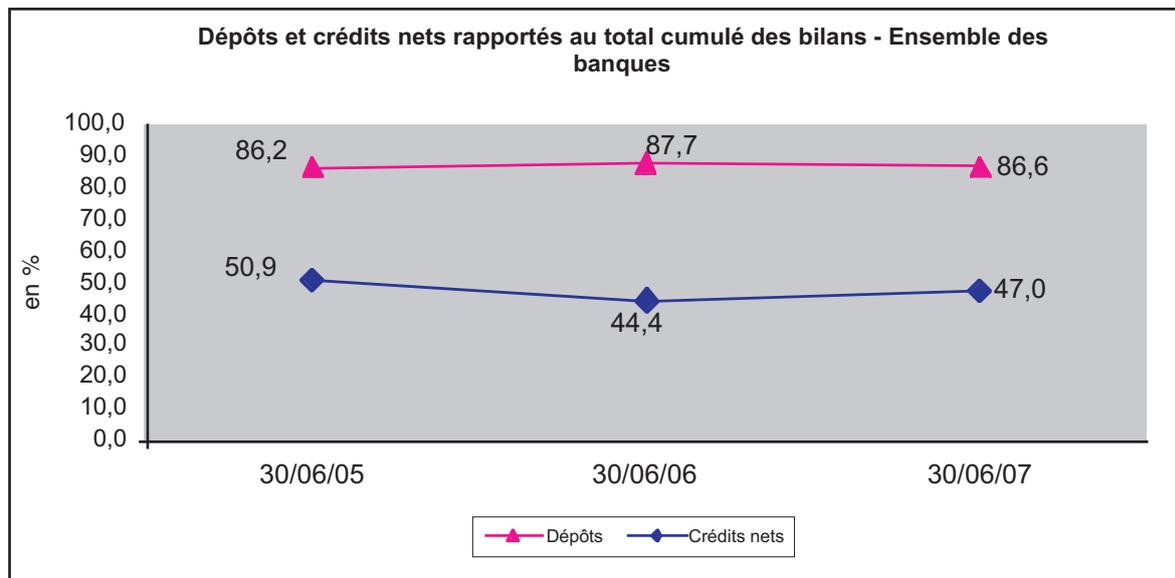
I.1. Evolution de la situation bilantielle

I.1.1. Evolution des principaux agrégats

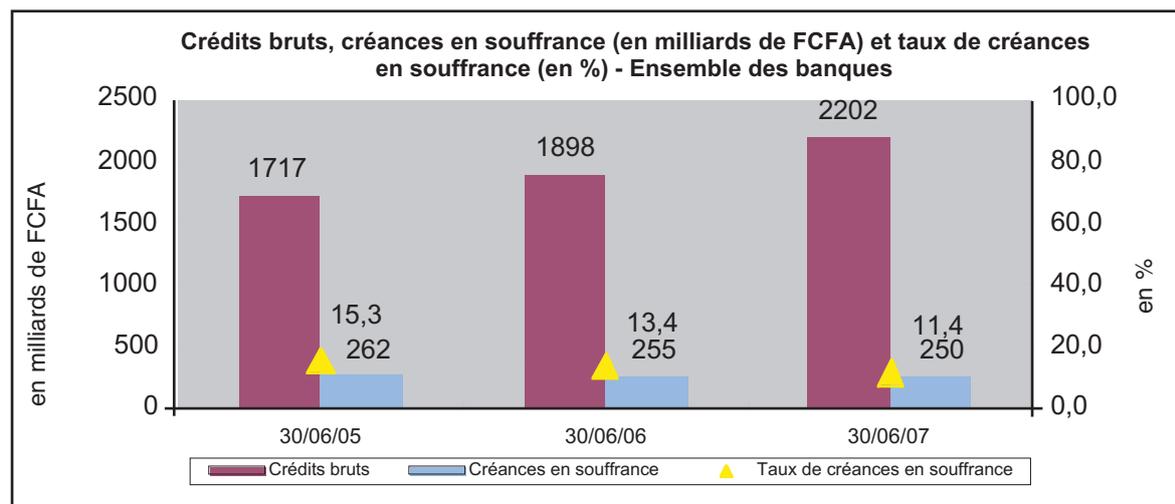
L'activité bancaire à fin juin 2007a poursuivi sa tendance haussière, comme l'atteste le total agrégé des bilans qui s'est établi à 4 244 Mds FCFA, en progression de 11,7 % par rapport au 30 juin 2006. Les dépôts collectés se sont élevés à 3675 Mds FCFA et ont représenté 86,6 % du total agrégé des bilans. Ils se sont accrus de 10,25 % en variation annuelle. Quant aux crédits bruts à la clientèle, ils se sont situés à 2 202 Mds FCFA. Ils ont progressé de 16,0 % en comparaison avec leur niveau de juin 2006.



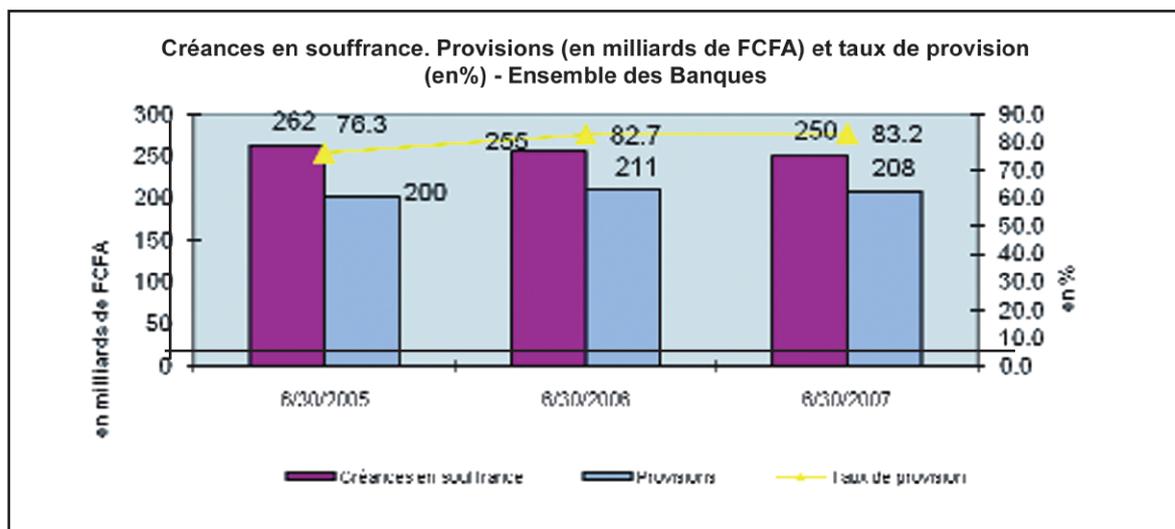
Les provisions pour dépréciation des comptes clientèle sont en baisse de 1,6 % par rapport au niveau atteint l'année précédente à la même date et ont atteint 208 Mds FCFA. Les crédits nets ont ainsi progressé de 18,2 % et se sont fixés à 1 994 Mds FCFA, soit 47,0 % du total agrégé des bilans.



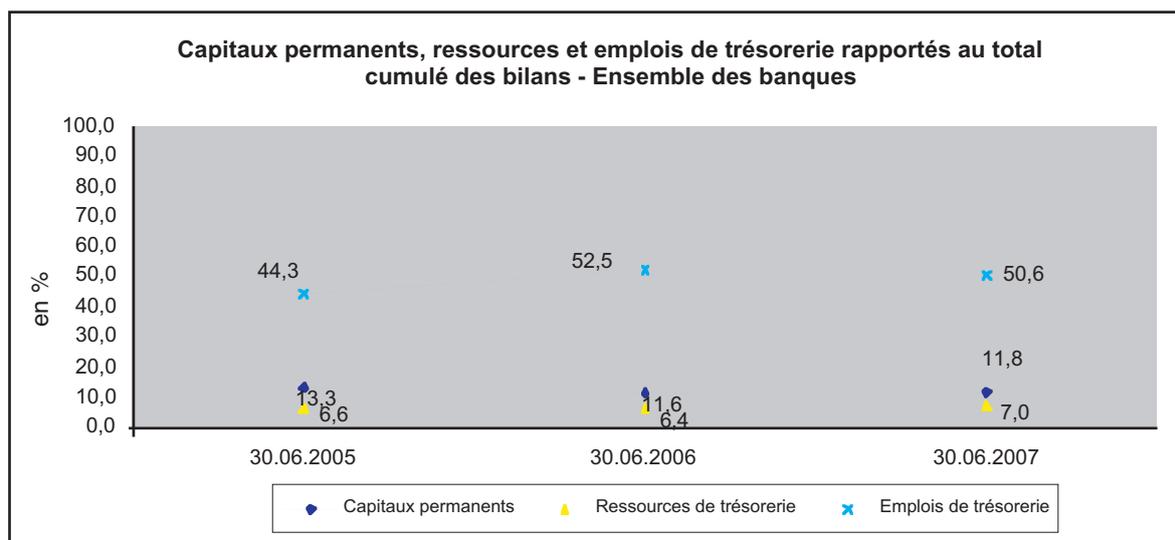
En ce qui concerne la qualité du portefeuille des crédits, les créances en souffrance de l'ensemble des banques de la CEMAC se sont élevées à 250 Mds FCFA, soit 11,3 % des crédits bruts. Le taux de créances en souffrance a ainsi chuté de 2 points comparé à la situation prévalant à fin juin 2006 (13,4 %).



Ces créances en souffrance sont couvertes par les provisions à hauteur de 83,2 %, contre 82,9 % en juin 2006. Les déclarations des banques et les résultats des dernières vérifications font ressortir un besoin de provisions complémentaires de 22 Mds FCFA. Ce besoin était estimé à 19 Mds FCFA l'année précédente à la même date.



Les banques de la CEMAC ont dégagé un excédent des capitaux permanents de 105 Mds FCFA par rapport aux valeurs immobilisées. A fin juin 2006, il s'élevait à 79 Mds FCFA. L'excédent de trésorerie s'est situé à 1 854 Mds FCFA et a représenté 43,7% du total agrégé des bilans. Il est en hausse de 5,8% par rapport à la situation prévalant douze mois plus tôt.

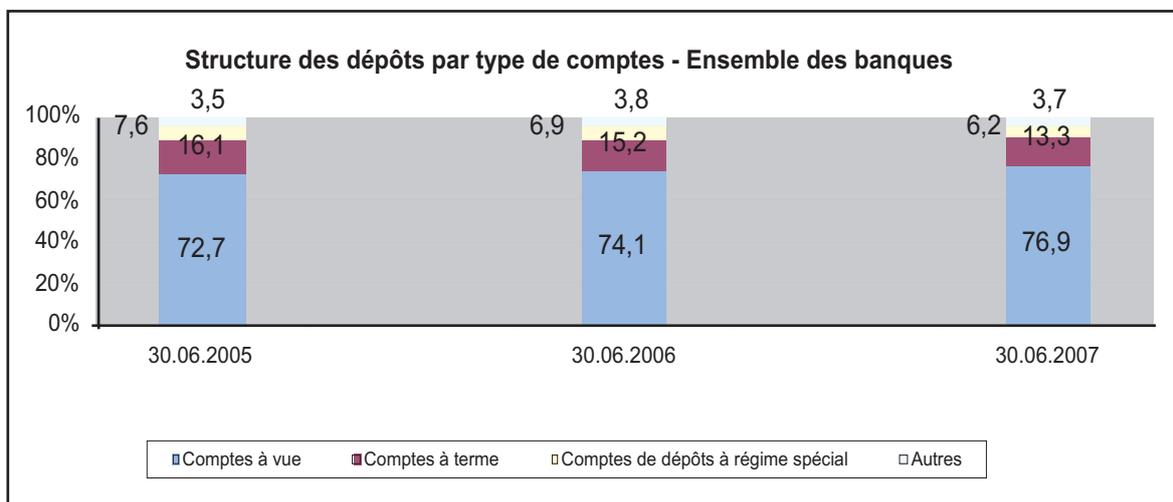


1.1.2. Evolution des opérations avec la clientèle

1.1.2.1. Les ressources collectées

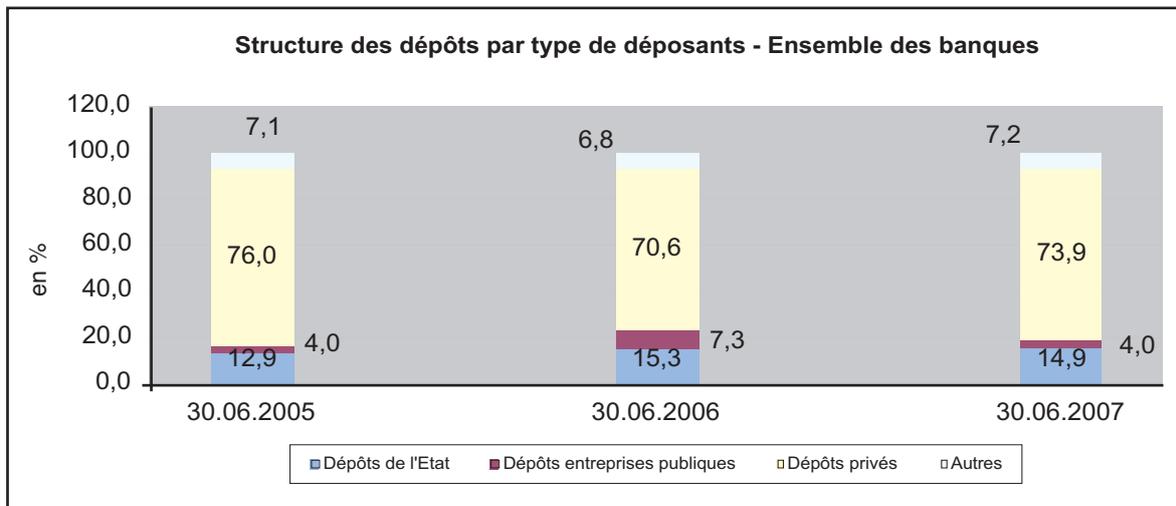
Les ressources à vue (y compris les comptes d'épargne sur livrets) sont en augmentation de 14,5 % par rapport à juin 2006. Elles s'établissent à 2 815 Mds FCFA, soit 76,6 % des dépôts collectés, contre 73,7 % douze mois plus tôt.

Les ressources à terme collectées auprès de la clientèle, constituées des comptes à terme et des comptes de dépôts à régime spécial (bons de caisse notamment), se sont situées à 711 Mds FCFA, représentent 19,4 % du total des dépôts, contre 22 % à fin juin 2006. Elles sont toutefois en hausse de 3,1 % par rapport au niveau atteint l'année précédente à la même date.



L'analyse des ressources collectées auprès de la clientèle, suivant les types de déposants, laisse apparaître une prédominance des dépôts du secteur privé. Ces derniers ont représenté 73,9 % du total des dépôts, contre 70,6 % douze mois plus tôt. En valeur absolue, ils se sont situés à 2 717 Mds FCFA, soit une expansion de 15,4 % comparés à leur niveau de juin 2006.

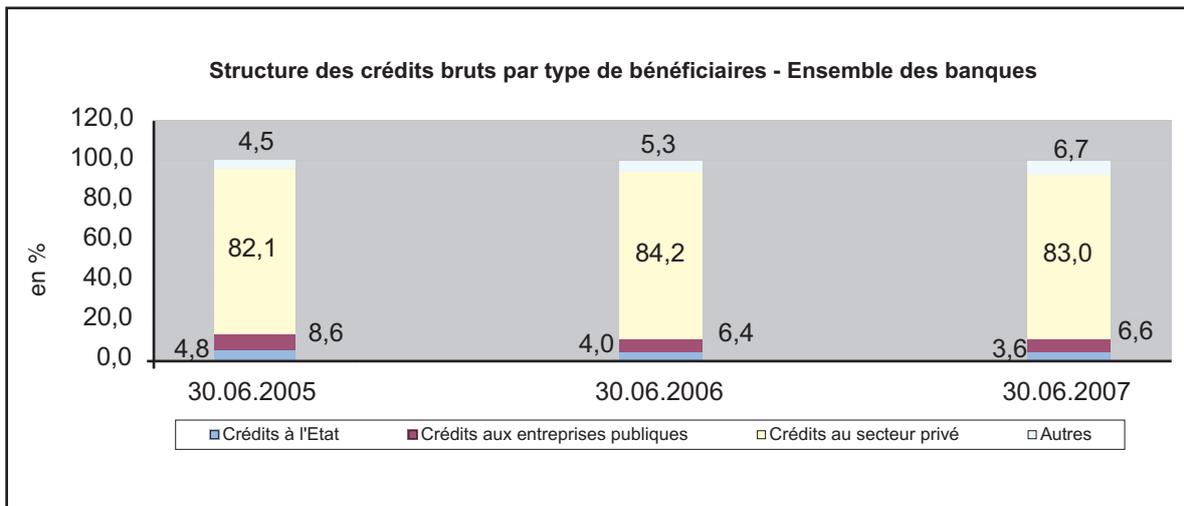
Les dépôts des administrations publiques, en hausse de 7,6% par rapport à fin juin 2006, s'élèvent à 549 Mds FCFA, soit une proportion de 14,9 % du total des dépôts collectés, contre 15,3 % en juin 2006. De leur côté, les dépôts des entreprises publiques se fixent à 145 Mds FCFA, ce qui représente 4,0 % de l'ensemble des dépôts (contre 7,3 % douze mois plus tôt). En comparaison avec leur niveau de juin 2006, les dépôts des entreprises publiques accusent une baisse de 40,4 %.



1.1.2.2. Les crédits distribués

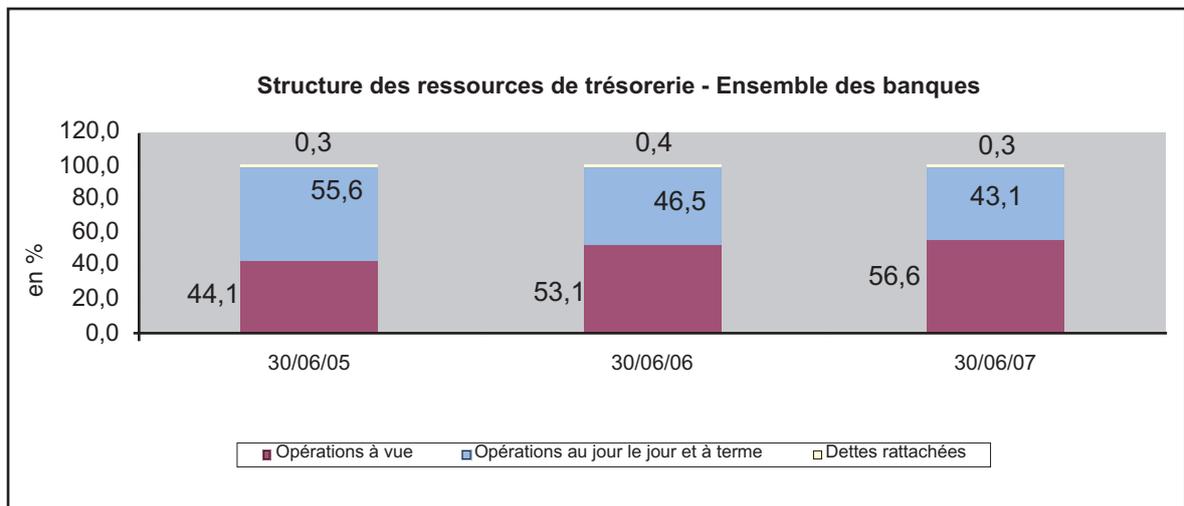
Pour ce qui est de la distribution des crédits à la clientèle, les administrations publiques ont reçu 80 Mds FCFA de l'ensemble des banques, soit 3,6 % du total des crédits bruts, contre 4,0 % en juin 2006. En valeur absolue, les crédits aux administrations publiques sont en expansion de 5,4 % par rapport à leur niveau de juin 2006. Les crédits aux entreprises publiques, qui s'établissent à 146 Mds FCFA, représentent 6,6 % du total des crédits bruts distribués (contre 6,4 % douze mois plus tôt) et sont en hausse de 19,9 % par rapport à juin 2006.

Quant aux crédits au secteur privé, ils s'élèvent à 1 828 Mds FCFA, ce qui constitue 83,0 % du total des crédits bruts, contre 84,2 % douze mois plus tôt. Ils connaissent une augmentation de 14,4 % par rapport à leur niveau de juin 2006.

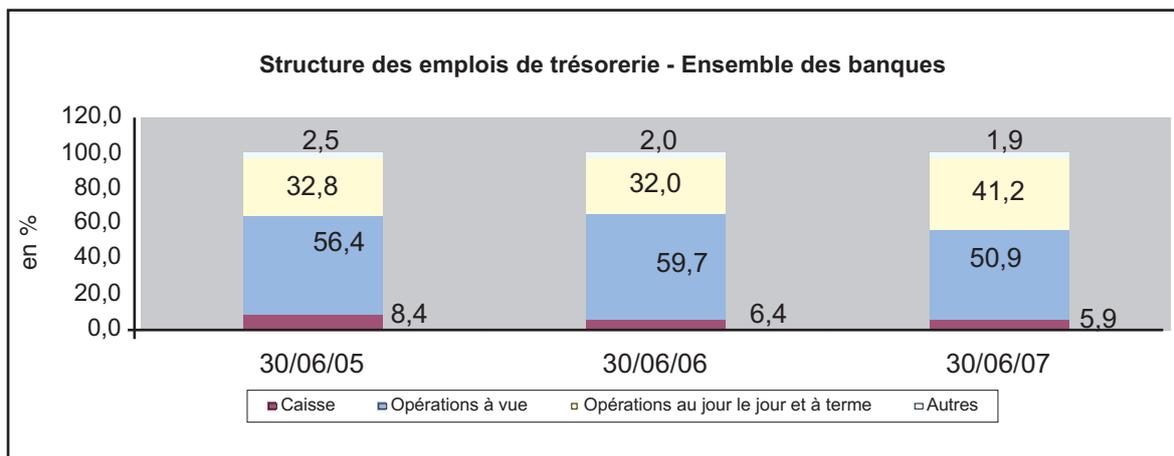


1.1.3. Evolution des opérations de trésorerie

Les ressources de trésorerie de l'ensemble des banques se fixent à 295 Mds FCFA, contre 242 Mds FCFA douze mois auparavant. Elles sont constituées de ressources à terme à concurrence de 43,1 % et de ressources à vue à hauteur de 56,6 %. A fin juin 2006, les ressources à terme et celles à vue représentaient respectivement 46,5 % et 53,1 % du total des ressources de trésorerie.



Ajoutées à l'excédent des ressources clientèle, elles alimentent les emplois de trésorerie qui s'élèvent à 2 149 Mds FCFA, dont 41,2 % d'emplois à terme et 56,8 % d'emplois à vue (y compris l'encaisse). A fin juin 2006, les emplois de trésorerie se fixaient à 1 994 Mds FCFA, répartis entre 32,04 % d'opérations à terme et 66,1% d'opérations à vue.



Pour ce qui est des opérations avec la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), elles se caractérisent par un placement net des banques primaires de 564 Mds FCFA. Le solde de ces opérations s'est accru de 32,8 % par rapport au niveau atteint l'année précédente à la même date.

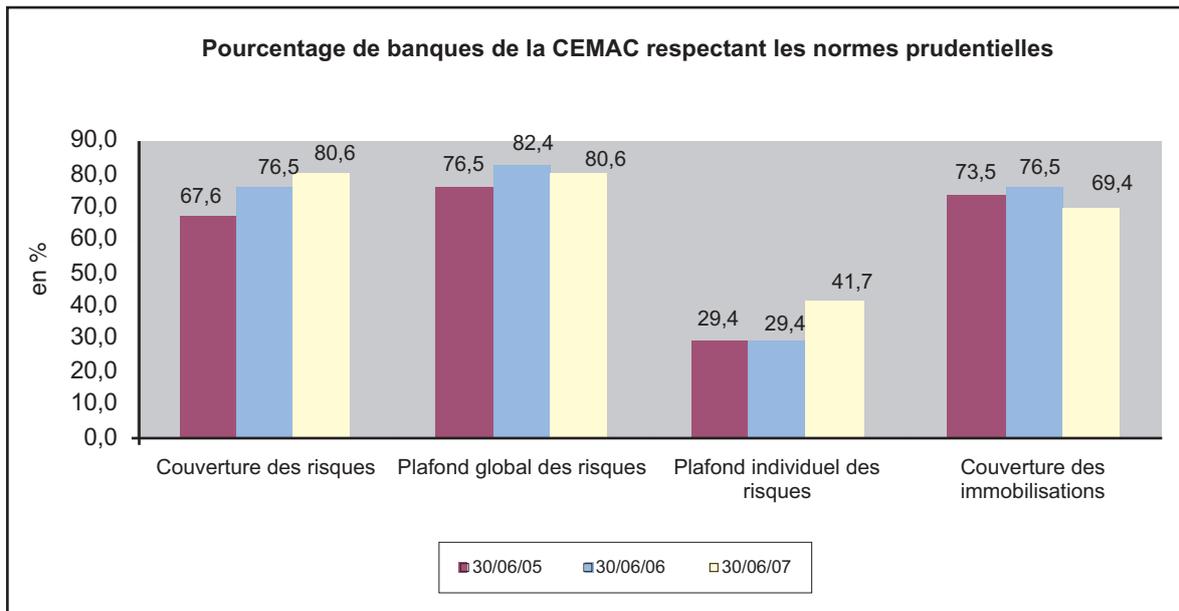
Quant aux opérations avec les correspondants associés (autres établissements de crédit implantés dans la CEMAC ou correspondants extérieurs appartenant, dans les deux cas, au même réseau), elles se traduisent par un placement net de 1 232 Mds FCFA, solde en hausse de 44,4 % par rapport à fin juin 2006.

1.2. Respect des normes prudentielles

Au plan de l'analyse prudentielle, sur les 36 banques figurant dans le champ d'analyse (contre 34 banques l'année précédente à la même date) :

- 34 sont en conformité avec les dispositions relatives à la représentation du capital minimum (comme un an auparavant) ;
- 29 présentent un ratio de couverture des risques pondérés par les fonds propres nets supérieur ou égal au minimum de 8%, contre 26 banques l'année précédente à la même date ;

- 29 parviennent à respecter, dans le cadre des normes de division des risques, la limite globale¹ (contre 28 un an auparavant) et seulement 15 banques se conforment à la limite individuelle² (contre 10 l'année précédente à la même date) ;
- 25 présentent un ratio de couverture des immobilisations par les ressources permanentes supérieur ou égal au minimum de 100 % (comme l'année précédente à la même date);

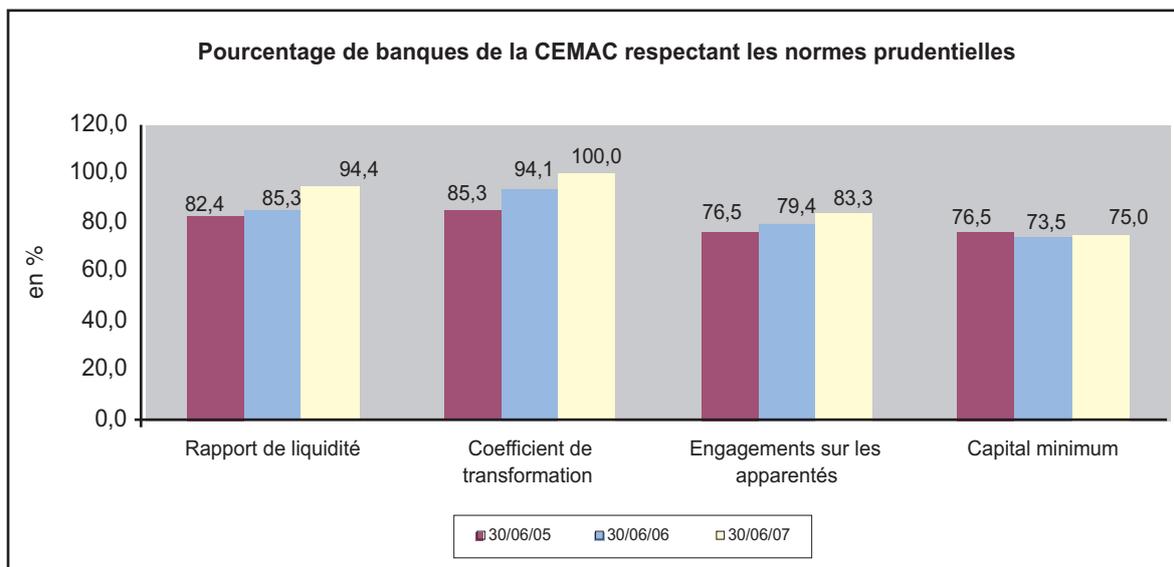


- 36 respectent la norme de liquidité, qui exigent que les disponibilités à vue ou à moins d'un mois soient supérieures ou égales à leurs exigibilités de même terme ;
- 30 parviennent, pour ce qui est du coefficient de transformation à long terme, à financer à hauteur de 50 % au moins (minimum réglementaire) leurs emplois à plus de cinq ans de durée résiduelle par des ressources permanentes (le nombre de banques en conformité était de 27 l'année précédente à la même date) ;

¹ La limite globale impose à chaque établissement de crédit de respecter en permanence un rapport maximum de 800% entre la somme des grands risques qu'il encourt et le montant de ses fonds propres nets. Par grand risque, on entend l'ensemble des risques encourus sur un même bénéficiaire et excédant 15% des fonds propres nets de la banque.

² La limite individuelle impose à chaque établissement de crédit de respecter en permanence un rapport maximum de 45% entre l'ensemble des risques qu'il encourt du fait de ses opérations avec un même bénéficiaire et le montant de ses fonds propres nets.

- enfin, 27 maintiennent la somme des engagements sur les actionnaires, administrateurs et dirigeants ainsi que sur le personnel en dessous du plafond réglementaire de 15 % des fonds propres nets (le nombre de banques en conformité était de 25 l'année précédente à la même date).



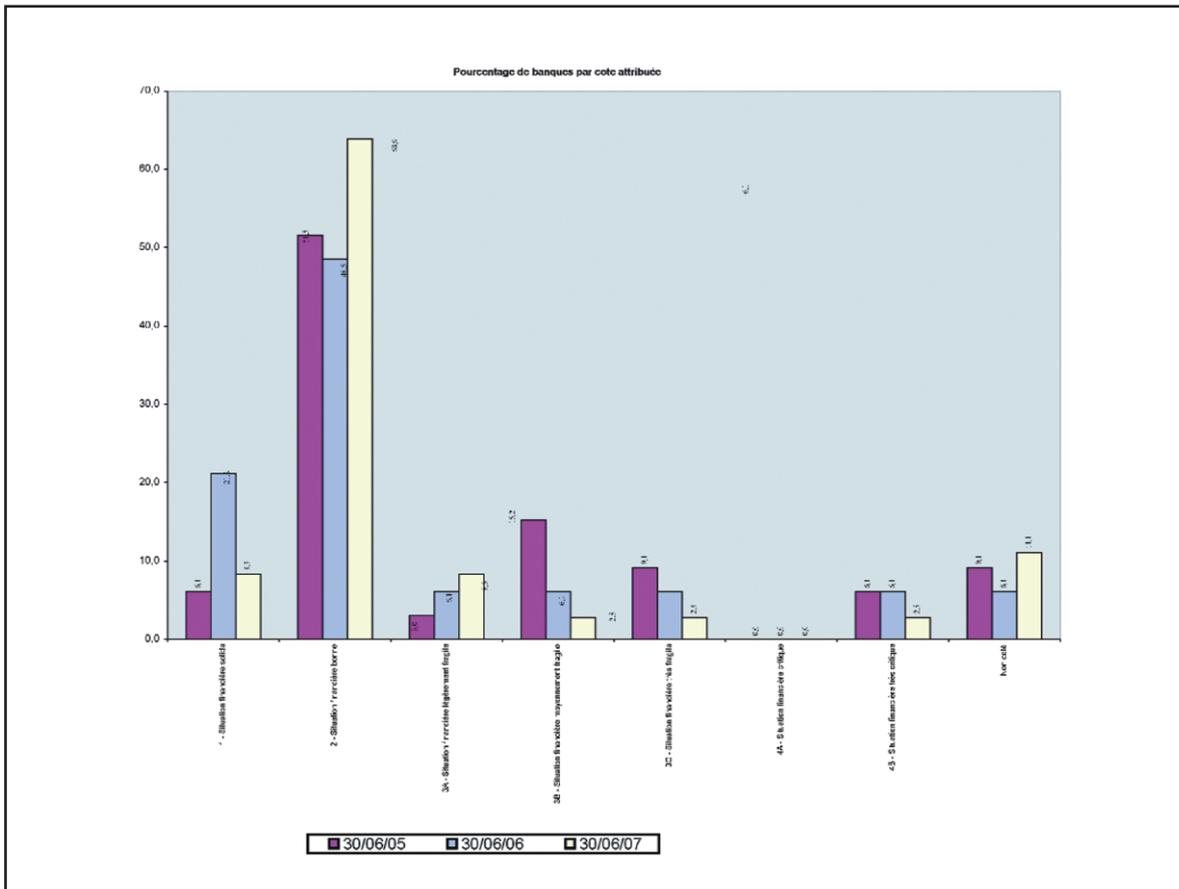
Au total, 17 banques seulement disposent de fonds propres nets suffisants pour honorer l'ensemble des normes prudentielles assises sur cet agrégat (contre 8 banques l'année précédente à la même date).

1.3. Résultats de la cotation

Sur les 36 banques en activité dans la CEMAC, 2 banques de création récente n'ont pas été cotées en raison de l'absence de données relatives à la rentabilité et/ou à la qualité du management. La situation des 36 banques analysées à travers le système de cotation (SYSCO) de la Commission Bancaire se présente comme suit :

- 3 banques présentent une situation financière solide (cote 1) ; au 30 juin 2006, cet effectif était de 7 banques ;
- 23 banques sont classées en cote 2 (bonne situation financière) ; au 30 juin 2006, cet effectif était de 16 banques ;

- 9 banques figurent en cote 3 (situation financière fragile), contre 6 banques à fin juin 2006 ;
- la situation financière est critique (cote 4) pour une banque ; au 30 juin 2006, cet effectif était également de 2 banques.



II. SITUATION PAR PAYS

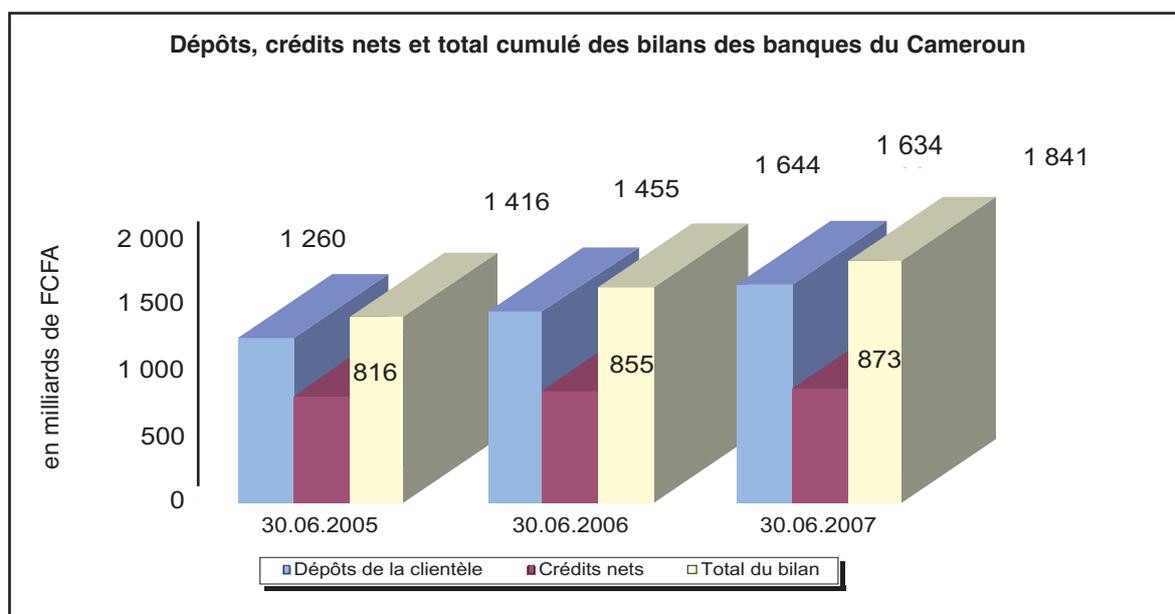
2.1. Le système bancaire camerounais

Le système bancaire camerounais compte 12 banques en activité au 30 juin 2007. Il s'agit de : Afriland First Bank (First Bank), Amity Bank Cameroun (Amity), Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC), Citibank Cameroon (CITI-C), Commercial Bank of Cameroon (CBC), Ecobank Cameroun (ECOBANK), National Financial Credit (NFC), Société Commerciale de Banque Cameroun (CA-SCB (ex-SCB)), Société Générale de Banques au Cameroun (SGBC), Standard Chartered Bank Cameroun (SCBC), Union Bank of Cameroon Limited (UBC) et United Bank For Africa Cameroon (UBA).

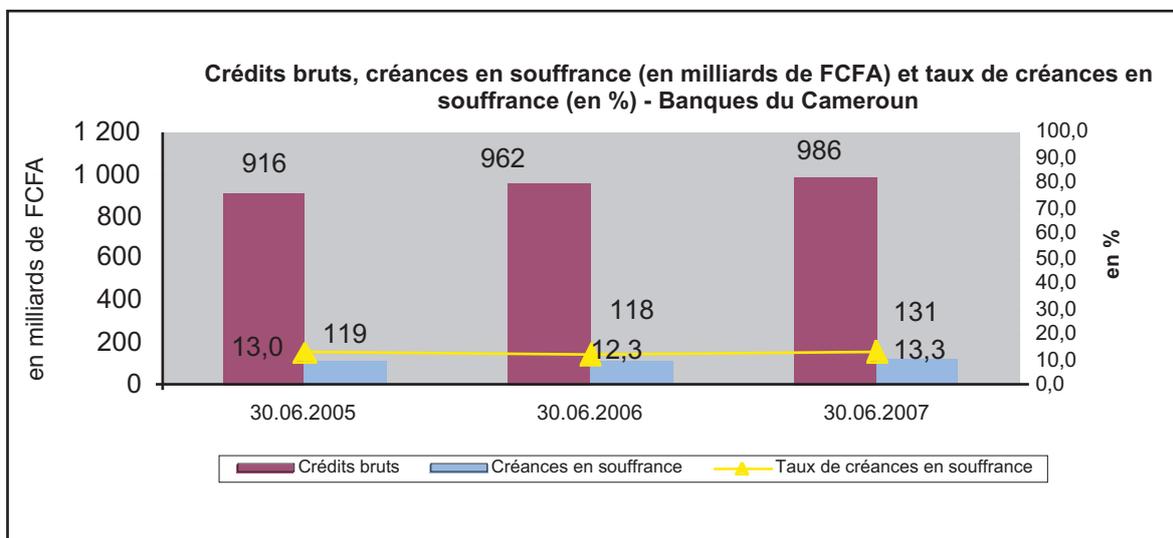
UBA, qui ne se conforme pas aux dispositions du système CERBER, est exclu du champ de la présente analyse.

2.1.1. Evolution de la situation bilantielle

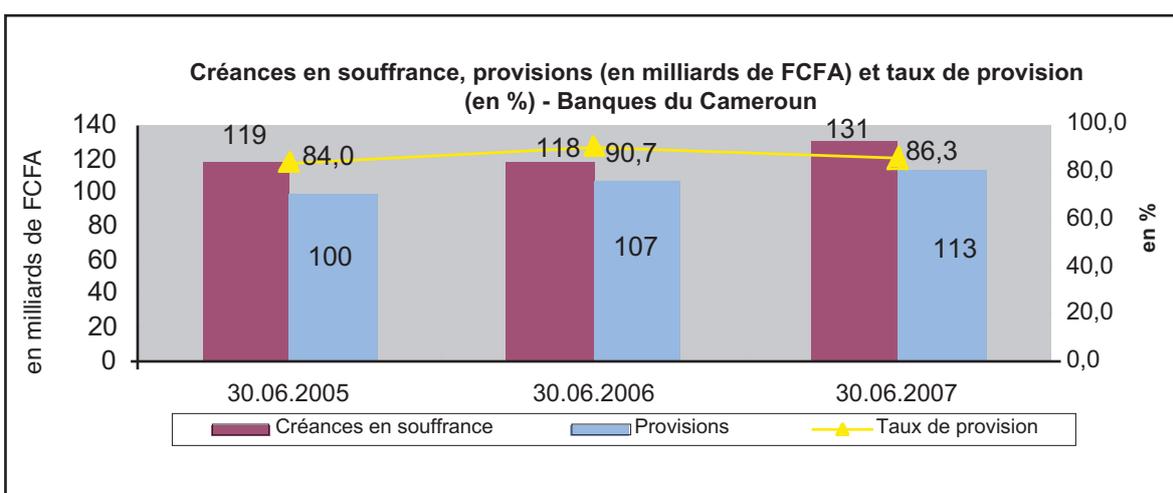
Le total agrégé des bilans des banques camerounaises s'établit à 1 841 Mds FCFA. Il est en augmentation de 12,0 % par rapport à juin 2006. Les dépôts collectés s'élèvent à 1 634 Mds FCFA et représentent 88,7 % du total agrégé des bilans. Par rapport à juin 2006, ils sont en augmentation de 12,3 %. Les crédits bruts à la clientèle sont de 986 Mds FCFA, en hausse de 2,5 % en comparaison avec leur niveau de juin 2006.



Les créances en souffrance s'élèvent à 131 Mds FCFA. Elles représentent 13,3 % des crédits bruts, contre 12,3 % douze mois auparavant. La qualité apparente du portefeuille de crédits s'est ainsi légèrement dégradée par rapport à la situation qui prévalait à fin juin 2006.



Les provisions pour dépréciation des comptes clientèle se sont accrues de 5,8 % par rapport au niveau atteint l'année précédente à la même date pour s'établir à 113 Mds FCFA. En conséquence, les crédits nets se fixent à 873 Mds FCFA (47,4 % du total du bilan), soit une variation annuelle de + 2,1 %. Le taux de couverture des créances en souffrance par les provisions se situe à 86,3 %, contre 90,6 % en juin 2006. Les déclarations des banques et les résultats des dernières vérifications font ressortir un besoin de provisions complémentaires de 12 Mds FCFA, Ce besoin était estimé à 16 Mds FCFA il y a 12 mois.



La couverture des crédits par les dépôts s'établit à 187,2 % (contre 193,0 % un mois plus tôt et 170,3 % en juin 2006). Ainsi, les opérations avec la clientèle dégagent un excédent de ressources de 761 Mds FCFA. On relevait un excédent de 601 Mds FCFA en juin 2006.

Les banques camerounaises dégagent un déficit des capitaux permanents d'un milliard FCFA par rapport aux valeurs immobilisées. Le déficit observé était de 12 Mds FCFA à fin juin 2006.

L'excédent de trésorerie se situe à 789 Mds FCFA (42,8 % du total du bilan). Il a enregistré des fluctuations de + 30,7 %, par rapport à la situation prévalant douze mois plus tôt.

Evolution de la situation bilantielle (en millions de francs CFA)

	30/06/2005	30/06/2006	31/12/2006	31/03/2007	31/05/2007	30/06/2007
DEPOTS DE LA CLIENTELE	1 260 223	1 455 145	1 549 549	1 563 264	1 618 777	1 633 775
Crédits bruts	916 227	961 720	1 005 154	975 516	949 948	985 852
Créances en souffrance	118 589	118 161	123 137	130 552	131 357	131 250
Provisions pour dépréciation des comptes de la clientèle	100 428	107 099	110 234	110 438	111 269	113 277
CREDITS NETS	815 799	854 621	894 920	865 078	838 679	872 575
CAPITAUX PERMANENTS	154 795	173 312	180 610	184 469	187 615	179 293
VALEURS IMMOBILISEES	180 494	185 786	183 510	181 249	179 299	179 916
AUTRES POSTES NETS	668	15 185	20 634	- 2 527	3 905	28 049
EXCEDENT / DEFICIT DE TRESORERIE	419 393	603 235	672 363	698 879	792 319	788 626
TOTAL DU BILAN	1 415 686	1 643 642	1 750 793	1 747 733	1 810 297	1 841 117

2.1.2. Respect des normes prudentielles

Au plan de l'analyse prudentielle, sur les 11 banques figurant dans le champ d'analyse (sans changement à l'année précédente à la même date) :

- 9 banques sont en conformité avec les dispositions relatives à la représentation du capital minimum (comme un an auparavant) ;

- en matière de solvabilité, 8 banques extériorisent un ratio de couverture des risques pondérés par les fonds propres nets supérieur ou égal au minimum de 8 %, comme un an auparavant ;
- dans le cadre des normes de division des risques, 8 banques parviennent à respecter la limite globale en maintenant en dessous de l'octuple des fonds propres nets la somme des risques pondérés supérieurs à 15 % desdits fonds propres (comme le mois précédent) et 7 banques se conforment à la limite individuelle, en n'entretenant pas de risques pondérés encourus sur un même bénéficiaire excédant 45 % des fonds propres nets contre 7 banques l'année précédente à la même date ;
- s'agissant de la couverture des immobilisations par les ressources permanentes, 6 banques réalisent un ratio supérieur ou égal au minimum de 100 % (comme un an auparavant) ;
- en ce qui concerne le rapport de liquidité, les disponibilités à vue ou à moins d'un mois sont supérieures ou égales au minimum réglementaire de 100 % des exigences de même terme pour 11 banques (comme un an auparavant) ;
- quant au respect du coefficient de transformation à long terme, 9 banques parviennent à financer à hauteur de 50 % au moins (minimum réglementaire) leurs emplois ayant plus de cinq ans de durée résiduelle par des ressources permanentes (nombre identique à celui de l'année précédente à la même date) ;
- enfin, 8 banques maintiennent la somme des engagements sur les actionnaires, administrateurs et dirigeants ainsi que sur le personnel en dessous du plafond réglementaire de 15 % des fonds propres nets (nombre identique à celui de l'année précédente à la même date).

Au total, 7 banques disposent de fonds propres nets suffisants pour honorer l'ensemble des normes prudentielles assises sur cet agrégat (comme douze mois auparavant).

2.1.3. Résultats de la cotation

La situation du système bancaire camerounais apparaît, dans l'ensemble, satisfaisante au regard du système de cotation (SYSCO) de la Commission Bancaire. Toutes les banques figurant dans le champ d'analyse ont été cotées. Une banque figure dans la zone critique. En définitive, la répartition entre les différentes cotes se présente comme suit :

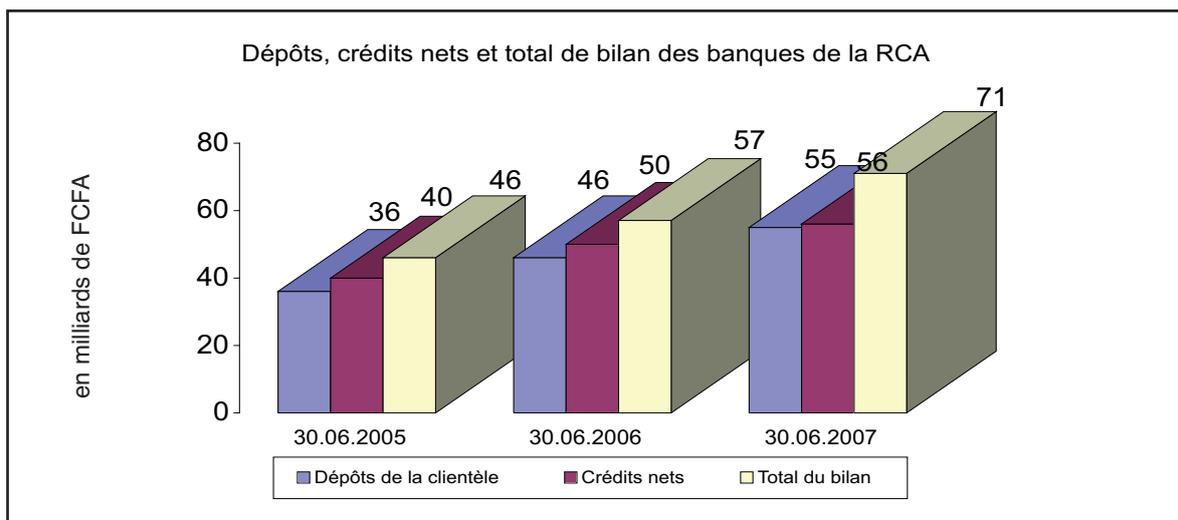
- 3 banques présentent une situation financière solide (cote 1) ; au 30 juin 2006, cet effectif était de 4 banques ;
- 5 banques sont classées en cote 2 (bonne situation financière) ; au 30 juin 2006, cet effectif était de 3 banques ;
- 2 banques figurent en cote 3 (situation financière fragile) ; au 30 juin 2006, cet effectif était également de 2 banques ;
- la situation financière est critique (cote 4) pour une banque ; au 30 juin 2006, cet effectif était également d'une banque.

2.2. Le système bancaire centrafricain

Le système bancaire centrafricain compte 3 banques en activité au 30 juin 2007. Il s'agit de : Banque Internationale pour le Centrafrique (BICA), Banque Populaire Maroc-Centrafricaine (BPMC) et Commercial Bank Centrafrique (CBCA).

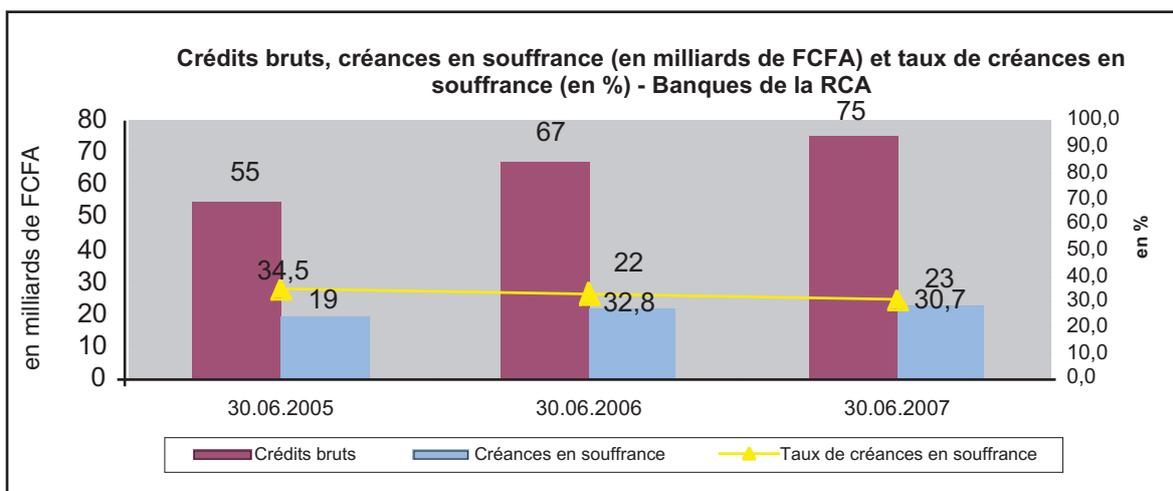
2.2.1. Evolution de la situation bilantielle

Le total agrégé des bilans des banques centrafricaines s'établit à 71 Mds FCFA. Il a progressé de 24,4 % par rapport au 30 juin 2006. Les dépôts collectés s'élèvent à 55 Mds FCFA (77,2 % du total du bilan). Ils sont en hausse de 20,0 % en variation annuelle. Quant aux crédits bruts à la clientèle, ils sont de 75 Mds FCFA, en hausse de 11,7 % par rapport à leur niveau de juin 2006.

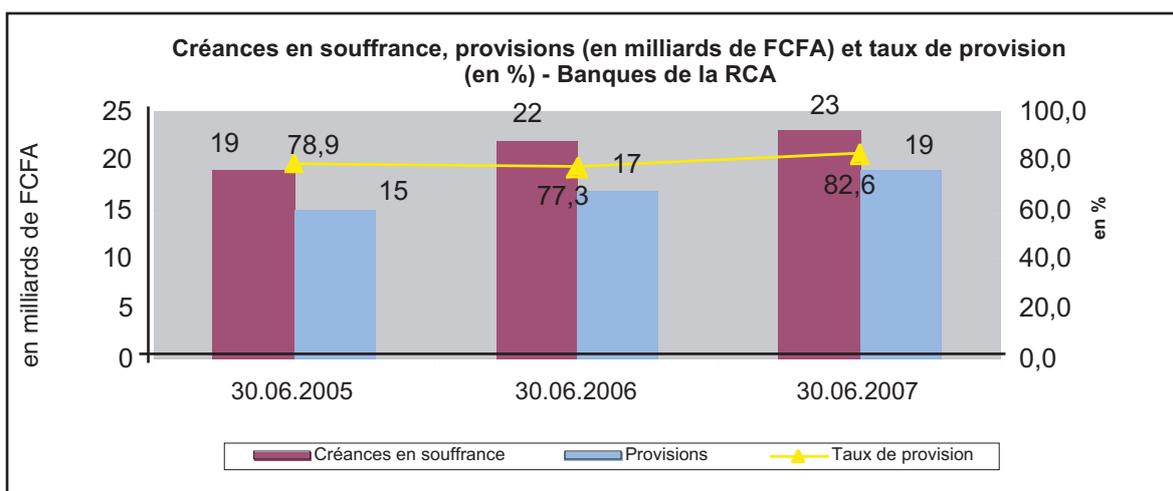


Les provisions pour dépréciation des comptes clientèle augmentent de 13,7 % par rapport au niveau atteint l'année précédente à la même date. Elles s'établissent à 19 Mds FCFA. En conséquence, les crédits nets se fixent à 56 Mds FCFA (78,5 % du total du bilan), soit une variation annuelle de + 0,2 %.

Les créances en souffrance s'élèvent à 23 Mds FCFA. Elles représentent 30,2 % des crédits bruts, contre 32,5 % douze mois auparavant. Ainsi, la qualité apparente du portefeuille s'est améliorée par rapport à la situation qui prévalait à fin juin 2006.



La couverture des crédits par les dépôts s'établit à 98,3 % (contre 91,0 % en juin 2006). Ainsi, les opérations avec la clientèle dégagent un déficit de ressources de 1 Md contre 5 Mds en juin 2006.



Les banques centrafricaines dégagent un excédent des capitaux permanents de 8 Mds FCFA par rapport aux valeurs immobilisées. A fin juin 2006, il s'élevait à 8 Mds FCFA.

L'excédent de trésorerie se situe à 10 Mds FCFA (13,6 % du total du bilan). Il a enregistré des fluctuations de 228,3 % par rapport à la situation prévalant douze mois plus tôt.

Evolution de la situation bilantielle (en millions de francs CFA)

	30/06/2005	30/06/2006	31/12/2006	31/03/2007	31/05/2007	30/06/2007
DEPOTS DE LA CLIENTELE	35 571	45 727	49 735	51 108	56 131	54 863
Crédits bruts	55 427	66 770	69 433	70 123	72 540	74 593
Créances en souffrance	19 147	21 676	22 815	22 403	22 618	22 520
Provisions pour dépréciation des comptes de la clientèle	15 076	16 540	17 337	17 696	18 182	18 803
CREDITS NETS	40 351	50 230	52 096	52 427	54 358	55 790
CAPITAUX PERMANENTS	9 991	11 370	13 171	15 304	14 240	13 943
VALEURS IMMOBILISEES	3 791	3 863	3 813	5 521	5 523	5 564
AUTRES POSTES NETS	187	- 56	- 1 292	- 714	387	2 227
EXCEDENT / DEFICIT DE TRESORERIE	1 607	2 948	5 705	7 750	10 877	9 679
TOTAL DU BILAN	45 749	57 097	62 906	66 412	70 758	71 033

2.2.2. Respect des normes prudentielles

De l'analyse prudentielle, il ressort que :

- 3 banques sont en conformité avec les dispositions relatives à la représentation du capital minimum (comme un an auparavant) ;
- en matière de solvabilité, 2 banques extériorisent un ratio de couverture des risques pondérés par les fonds propres nets supérieur ou égal au minimum de 8 %, comme un an auparavant ;
- dans le cadre des normes de division des risques, 3 banques parviennent à respecter la limite globale en maintenant en dessous de l'octuple des fonds propres nets la somme des risques pondérés supérieurs à 15 % desdits fonds propres (comme un an auparavant) et aucune banque ne se conforme à la limite individuelle, en n'entretenant

pas de risques pondérés encourus sur un même bénéficiaire excédant 45% des fonds propres nets, comme un an auparavant ;

- s'agissant de la couverture des immobilisations par les ressources permanentes, une banque réalise un ratio supérieur ou égal au minimum de 100 % (comme un an auparavant) ;
- en ce qui concerne le rapport de liquidité, les disponibilités à vue ou à moins d'un mois sont supérieures ou égales au minimum réglementaire de 100 % des exigibilités de même terme pour 3 banques (comme un an auparavant) ;
- quant au respect du coefficient de transformation à long terme, 3 banques parviennent à financer à hauteur de 50 % au moins (minimum réglementaire) leurs emplois ayant plus de cinq ans de durée résiduelle par des ressources permanentes, comme un an auparavant.
- enfin, 3 banques maintiennent la somme des engagements sur les actionnaires, administrateurs et dirigeants ainsi que sur le personnel en dessous du plafond réglementaire de 15 % des fonds propres nets (nombre identique à celui de l'année précédente à la même date).

Au total, parmi les banques analysées, un seul établissement dispose de fonds propres nets suffisants pour honorer l'ensemble des normes prudentielles assises sur cet agrégat (sans changement par rapport à l'année précédente à la même date).

Les normes prudentielles respectées par le plus grand nombre d'établissements sont celles se rapportant aux engagements sur les apparentés, au coefficient de transformation, à la couverture des immobilisations par les ressources permanentes, à la limitation de la somme des grands risques, à la couverture des risques par les fonds propres nets et à la représentation du capital minimum. Les normes relatives au rapport de liquidité et à la limitation des risques encourus sur un même bénéficiaire constituent celles à l'égard desquelles on observe le plus grand nombre de banques en infraction.

2.2.3. Résultats de la cotation

Au regard du système de cotation (SYSCO) de la Commission Bancaire, la situation du système bancaire centrafricain apparaît, dans l'ensemble, satisfaisante. Toutes les banques figurant dans le champ d'analyse ont été cotées. Aucune banque ne figure dans la zone critique. En définitive, la répartition entre les différentes cotes se présente comme suit :

- aucune banque n'affiche une situation financière solide (cote 1) ; au 30 juin 2006, cet effectif était d'une banque ;
- 2 banques sont classées en cote 2 (bonne situation financière) ; au 30 juin 2006, cet effectif était d'une banque ;
- une banque figure en cote 3 (situation financière fragile) ; au 30 juin 2006, cet effectif était nul ;
- aucune banque ne se trouve dans la zone critique (cote 4) ; au 30 juin 2006, cet effectif était d'une banque.

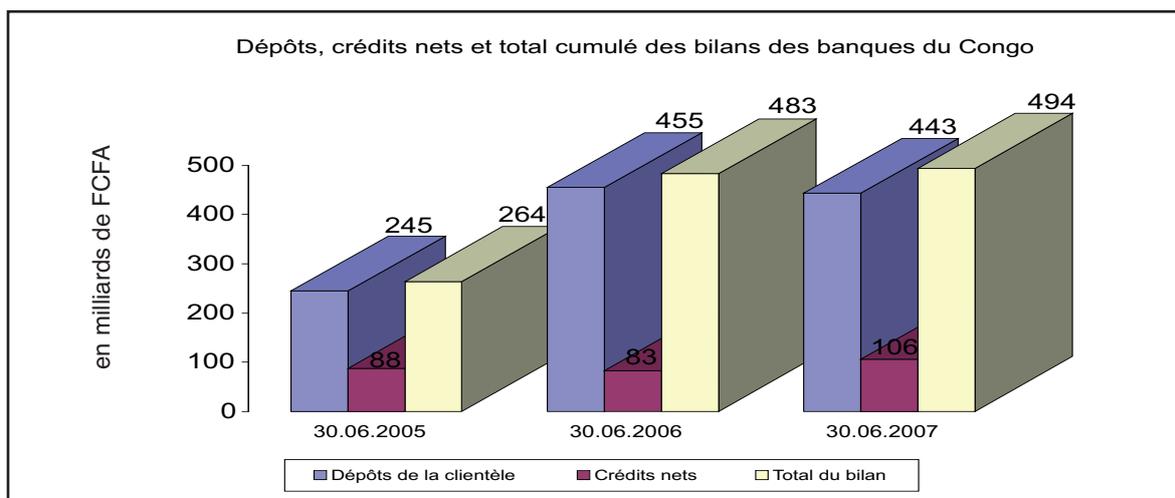
2.3. Le système bancaire congolais

Le système bancaire congolais compte 5 banques en activité au 30 juin 2007. Il s'agit de : Banque Commerciale Internationale (BCI), BGFIBANK Congo (BGFI-Congo), Crédit du Congo (Crédit du Congo), Ecobank Congo (Ecobank Congo) et La Congolaise de Banque (LCB).

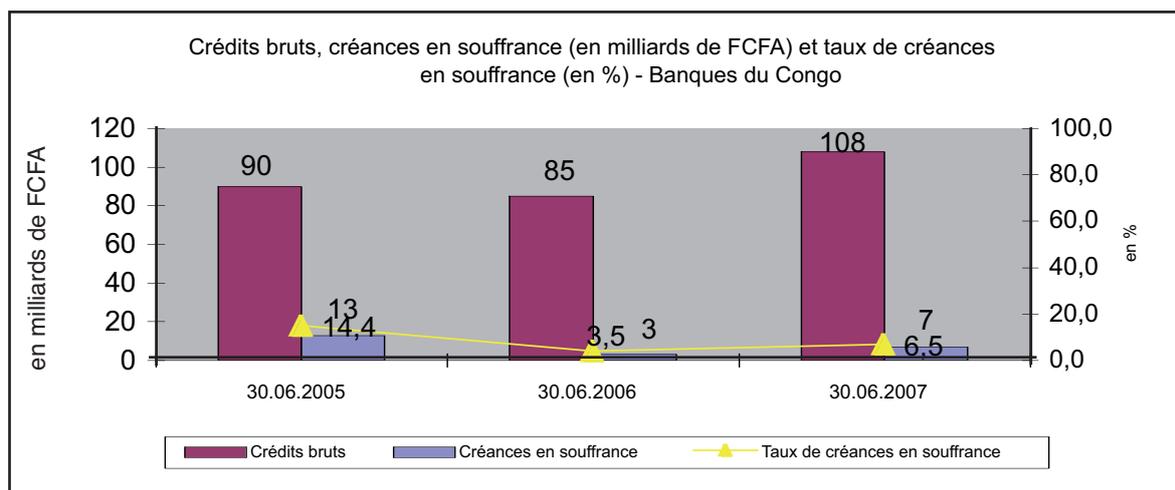
Ecobank Congo, qui ne se conforme pas aux dispositions du système CERBER, est exclu du champ de la présente analyse.

2.3.1. Evolution de la situation bilantielle

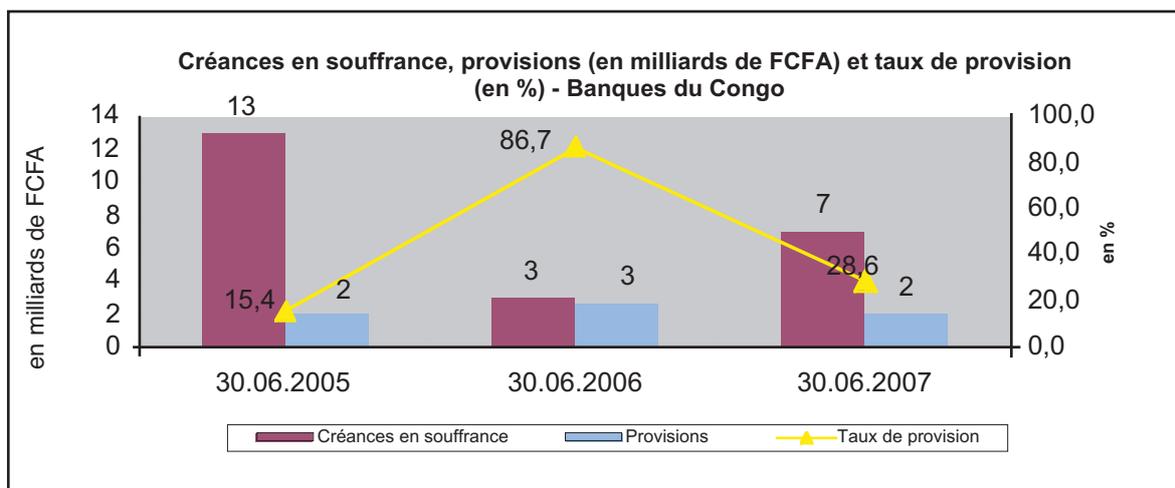
Le total agrégé des bilans des banques congolaises s'établit à 494 Mds FCFA. Il a progressé de 2,3 % par rapport au 30 juin 2006. Les dépôts collectés s'élèvent à 443 Mds FCFA (89,8 % du total du bilan). Ils se sont accrus de de 2,5 % en variation annuelle.



Les crédits bruts à la clientèle sont de 108 Mds FCFA. Ils sont en expansion de 26,3 % par rapport à leur niveau de juin 2006. Les provisions pour dépréciation des comptes clientèle sont en baisse de 19,5 % par rapport au niveau atteint l'année précédente à la même date pour s'établir à 2 Mds FCFA. En conséquence, les crédits nets se fixent à 106 Mds FCFA (33,2 % du total du bilan), soit une variation annuelle de 27,7 %.



Les créances en souffrance s'élèvent à 7 Mds FCFA. Elles représentent 6,3 % des crédits bruts, contre 3,8 % douze mois auparavant. Ainsi, la qualité apparente du portefeuille s'est dégradée par rapport à la situation qui prévalait à fin juin 2006. Le taux de couverture des créances en souffrance par les provisions se situe à 31,1 %, contre 80,8 % en juin 2006.



La couverture des crédits par les dépôts s'établit à 420,1 % (contre 550,3 % en juin 2006). Ainsi, les opérations avec la clientèle dégagent un excédent de ressources de 338 Mds FCFA. On relevait un excédent de 372 Mds FCFA en juin 2006.

Les banques congolaises dégagent un déficit des capitaux permanents 7 Mds de FCFA par rapport aux valeurs immobilisées, contre un déficit de 12 Mds FCFA en juin 2006.

L'excédent de trésorerie se situe à 359 Mds FCFA (72,7 % du total du bilan). Il a enregistré des fluctuations de - 4,7 % par rapport à la situation prévalant douze mois plus tôt.

Evolution de la situation bilantielle (en millions de francs CFA)

	30/06/2005	30/06/2006	31/12/2006	31/03/2007	31/05/2007	30/06/2007
DEPOTS DE LA CLIENTELE	245 492	454 692	372 923	436 849	453 914	443 387
Crédits bruts	90 104	85 238	102 216	112 272	105 316	107 642
Créances en souffrance	13 385	3 235	1 417	2 480	2 456	6 758
Provisions pour dépréciation des comptes de la clientèle	2 442	2 614	943	1 755	2 021	2 104
CREDITS NETS	87 662	82 624	101 273	110 517	103 295	105 538
CAPITAUX PERMANENTS	18 322	28 097	33 583	36 626	35 953	36 089
VALEURS IMMOBILISEES	18 950	16 439	30 221	30 275	29 933	29 143
AUTRES POSTES NETS	- 4 728	- 6 818	2 133	5 928	13 905	14 492
EXCEDENT / DEFICIT DE TRESORERIE	152 474	376 908	277 145	338 611	370 544	359 287
TOTAL DU BILAN	263 814	482 789	408 639	479 403	503 772	493 968

2.3.2. Respect des normes prudentielles

Au plan de l'analyse prudentielle, il ressort que :

- 4 banques sont en conformité avec les dispositions relatives à la représentation du capital minimum (comme un an auparavant) ;
- en matière de solvabilité, 3 banques extériorisent un ratio de couverture des risques pondérés par les fonds propres nets supérieur ou égal au minimum de 8 %, comme l'année précédente à la même date ;

- dans le cadre des normes de division des risques, 3 banques parviennent à respecter la limite globale en maintenant en dessous de l'octuple des fonds propres nets la somme des risques pondérés supérieurs à 15 % desdits fonds propres (comme un an auparavant) et aucune banque ne se conforme à la limite individuelle de 45 % des fonds propres nets pour les engagements pondérés portés sur un même bénéficiaire (comme un an auparavant) ;
- s'agissant de la couverture des immobilisations par les ressources permanentes, 3 banques réalisent un ratio supérieur ou égal au minimum de 100 % (comme un an auparavant) ;
- en ce qui concerne le rapport de liquidité, les disponibilités à vue ou à moins d'un mois sont supérieures ou égales au minimum réglementaire de 100 % des exigibilités de même terme pour 4 banques (comme un an auparavant) ;
- quant au respect du coefficient de transformation à long terme, 2 banques parviennent à financer à hauteur de 50 % au moins (minimum réglementaire) leurs emplois ayant plus de cinq ans de durée résiduelle par des ressources permanentes (nombre identique à celui de l'année précédente à la même date) ;
- enfin, 3 banques maintiennent la somme des engagements sur les actionnaires, administrateurs et dirigeants ainsi que sur le personnel en dessous du plafond réglementaire de 15 % des fonds propres nets (nombre identique à celui de l'année précédente à la même date).

Au final, aucune des banques analysées ne dispose de fonds propres nets suffisants pour honorer l'ensemble des normes prudentielles assises sur cet agrégat (comme douze mois auparavant).

La norme prudentielle respectée par le plus grand nombre d'établissements est celle se rapportant au rapport de liquidité. La norme relative à la limitation des risques encourus sur un même bénéficiaire constitue celle à l'égard de laquelle on observe le plus grand nombre de banques en infraction.

2.3.3. Résultats de la cotation

La situation du système bancaire congolais apparaît, dans l'ensemble, satisfaisante au regard du système de cotation (SYSCO) de la Commission Bancaire. En raison de l'absence de données relatives à la rentabilité et/ou à la qualité du management, une banque de création récente, figurant dans le champ d'analyse, n'a pas été cotée.

En définitive, la répartition entre les différentes cotes se présente comme suit :

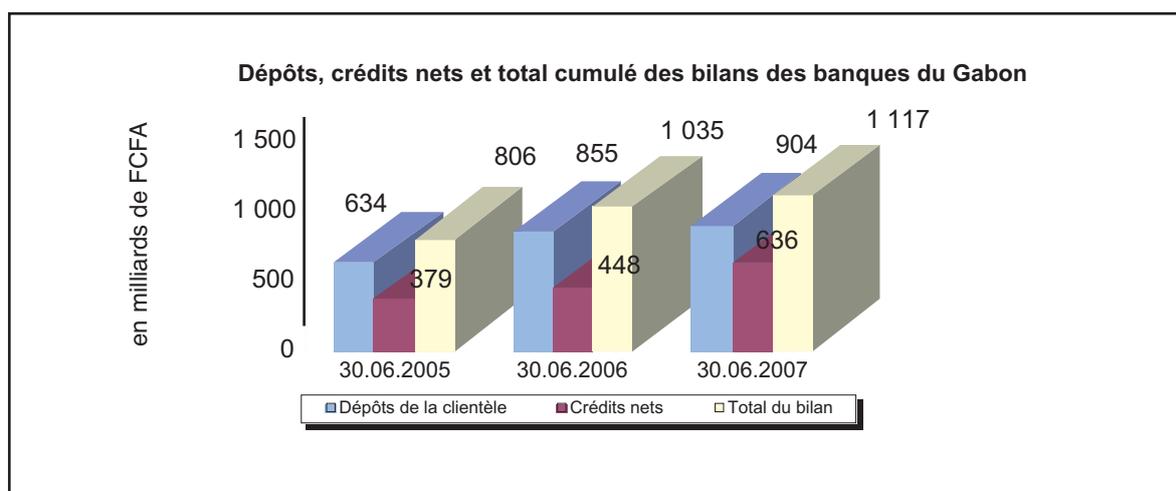
- aucune banque n'affiche une situation financière solide (cote 1) ; au 30 juin 2006, cet effectif était également nul ;
- 3 banques sont classées en cote 2 (bonne situation financière) ; au 30 juin 2006, cet effectif était également de 3 banques ;
- aucune banque ne figure en cote 3 (situation financière fragile) ; au 30 juin 2006, cet effectif était également nul ;
- aucune banque ne se trouve dans la zone critique (cote 4) ; comme au 30 juin 2006, cet effectif était également nul.

2.4. Le système bancaire gabonais

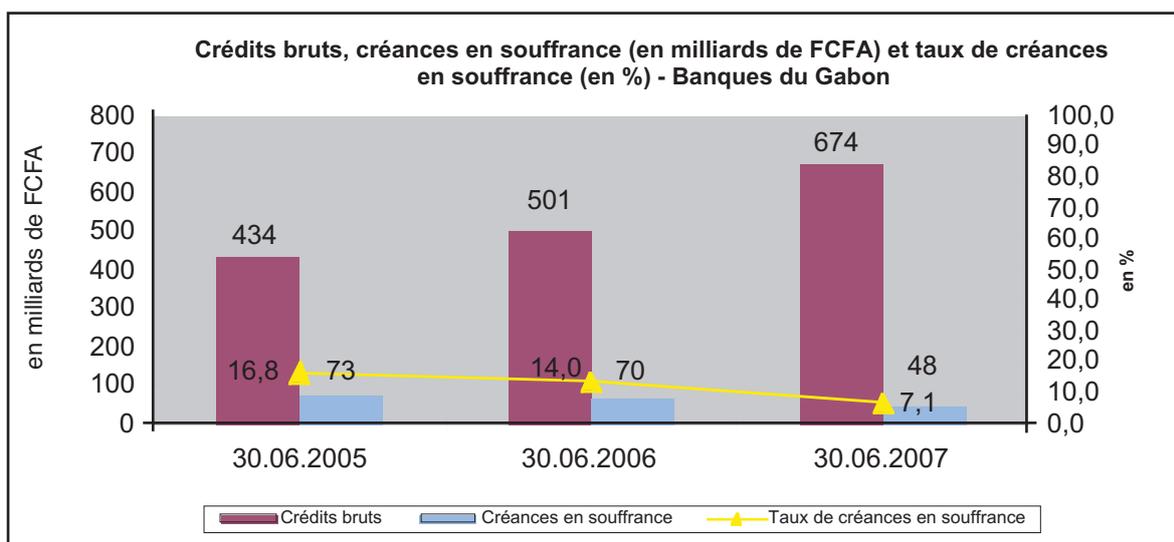
Le système bancaire gabonais compte 7 banques en activité au 30 juin 2007. Il s'agit de : Banque de l'Habitat du Gabon (BHG), Banque Gabonaise de Développement (BGD), Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Gabon (BICIG), BGFIBANK (BGFI-Gabon), Citibank, N.A. (CITI-G), Financial Bank Gabon (FBG) et Union Gabonaise de Banque (UGB).

2.4.1. Evolution de la situation bilantielle

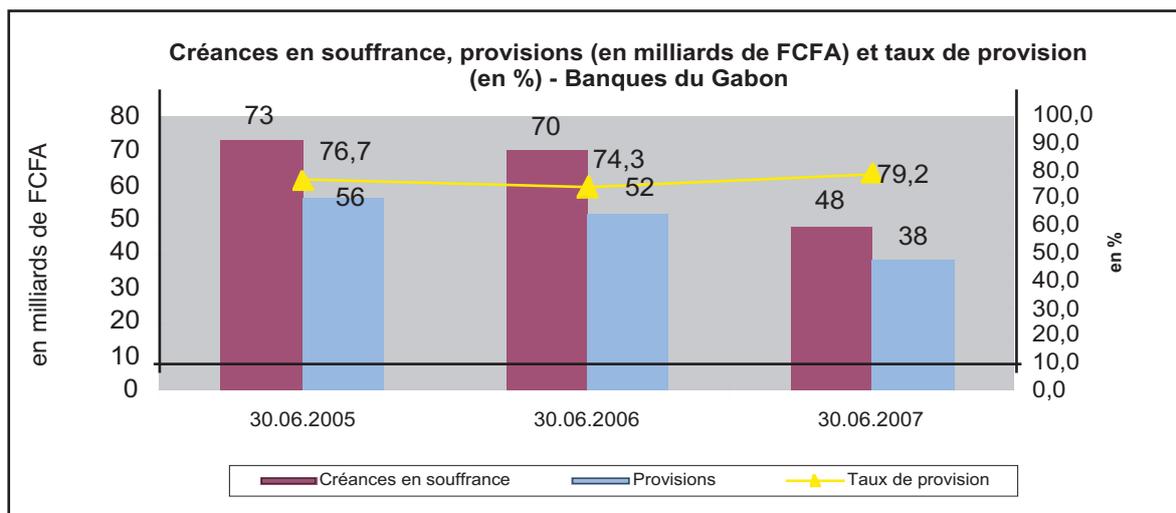
Le total agrégé des bilans des banques gabonaises s'établit à 1 117 Mds FCFA. Il est en progression de 7,9 % par rapport au 30 juin 2006. Les dépôts collectés s'élèvent à 904 Mds FCFA (81 % du total du bilan). Ils sont en hausse de 5,8 % en variation annuelle.



Les crédits bruts à la clientèle sont de 674 Mds FCFA, en expansion de 34,5 % par rapport à leur niveau de juin 2006. Les provisions pour dépréciation des comptes clientèle baissent de 28,7 % par rapport au niveau atteint l'année précédente à la même date. Elles s'établissent à 38 Mds FCFA. En conséquence, les crédits nets se fixent à 636 Mds FCFA (57,0 % du total du bilan).



Les créances en souffrance s'élèvent à 48 Mds FCFA. Elles représentent 7,2 % des crédits bruts, contre 14,0 % douze mois auparavant. Ainsi, la qualité apparente du portefeuille s'est améliorée par rapport à la situation prévalant en juin 2006. Le taux de couverture des créances en souffrance par les provisions se situe à 77,6 %, contre 74,9 % en juin 2006. Les déclarations des banques et les résultats des dernières vérifications font ressortir un besoin de provisions complémentaires de 7 milliards FCFA, contre 2 l'année précédente à la même date.



La couverture des crédits par les dépôts s'établit à 142,0 % (contre 150,7 % un mois plus tôt et 190,7 % en juin 2006). Ainsi, les opérations avec la clientèle dégagent un excédent de ressources de 268 Mds FCFA. On relevait un excédent de 406 Mds FCFA en juin 2006.

Les banques gabonaises dégagent un excédent des capitaux permanents de 53 Mds FCFA par bilan), soit une variation annuelle de + 42,0 % par rapport aux valeurs immobilisées. A fin juin 2006, il s'élevait à 45 Mds FCFA.

L'excédent de trésorerie se situe à 336 Mds FCFA (30,1 % du total du bilan). Il a enregistré une fluctuation de -27,6 %, par rapport à la situation prévalant douze mois plus tôt.

Evolution de la situation bilantielle (en millions de francs CFA)

	30/06/2005	30/06/2006	31/12/2006	31/03/2007	31/05/2007	30/06/2007
DEPOTS DE LA CLIENTELE	633 927	854 651	842 912	879 901	937 514	903 958
Crédits bruts	435 706	500 873	557 535	603 933	664 659	673 911
Créances en souffrance	73 241	70 222	61 792	55 120	56 059	48 348
Provisions pour dépréciation des comptes de la clientèle	56 224	52 603	52 238	43 037	42 740	37 518
CREDITS NETS	379 482	448 270	505 297	560 896	621 919	636 393
CAPITAUX PERMANENTS	161 660	167 676	178 875	195 658	198 611	197 159
VALEURS IMMOBILISEES	110 860	123 064	138 162	142 873	141 284	144 197
AUTRES POSTES NETS	10 423	12 786	23 524	15 786	631	15 445
EXCEDENT / DEFICIT DE TRESORERIE	315 668	463 779	401 852	387 576	373 553	335 972
TOTAL DU BILAN	806 010	1 035 113	1 045 311	1 091 345	1 136 756	1 116 562

2.4.2. Respect des normes prudentielles

Au plan de l'analyse prudentielle, il ressort que :

- 7 banques sont en conformité avec les dispositions relatives à la représentation du capital minimum (comme un an auparavant) ;

- en matière de solvabilité, 7 banques extériorisent un ratio de couverture des risques pondérés par les fonds propres nets supérieur ou égal au minimum de 8 %, comme un an auparavant ;
- dans le cadre des normes de division des risques, 7 banques parviennent à respecter la limite globale en maintenant en dessous de l'octuple des fonds propres nets la somme des risques pondérés supérieurs à 15 % desdits fonds propres (comme un an auparavant) et 5 banques se conforment à la limite individuelle, en n'entretenant pas de risques pondérés encourus sur un même bénéficiaire excédant 45% des fonds propres nets, comme l'année précédente à la même date ;
- s'agissant de la couverture des immobilisations par les ressources permanentes, 7 banques réalisent un ratio supérieur ou égal au minimum de 100 % (comme un an auparavant) ;
- en ce qui concerne le rapport de liquidité, les disponibilités à vue ou à moins d'un mois sont supérieures ou égales au minimum réglementaire de 100 % des exigibilités de même terme pour 7 banques (comme un an auparavant) ;
- quant au respect du coefficient de transformation à long terme, 7 banques parviennent à financer à hauteur de 50 % au moins (minimum réglementaire) leurs emplois ayant plus de cinq ans de durée résiduelle par des ressources permanentes (nombre identique à celui de l'année précédente à la même date) ;
- enfin, 7 banques maintiennent la somme des engagements sur les actionnaires, administrateurs et dirigeants ainsi que sur le personnel en dessous du plafond réglementaire de 15 % des fonds propres nets (nombre identique à celui de l'année précédente à la même date).

Au total, 6 banques seulement disposent de fonds propres nets suffisants pour honorer l'ensemble des normes prudentielles assises sur cet agrégat. Les normes prudentielles respectées par le plus grand nombre d'établissements sont celles se rapportant aux engagements sur les apparentés, au coefficient de transformation, au rapport de liquidité, à la couverture des immobilisations par les ressources permanentes, à la limitation de la somme des grands risques et à la couverture des risques par les fonds propres nets. La norme relative à la limitation des risques encourus sur un même bénéficiaire constitue celle à l'égard de laquelle on observe le plus grand nombre de banques en infraction.

2.4.3. Résultats de la cotation

En dépit de quelques évolutions défavorables, la situation du système bancaire gabonais apparaît, dans l'ensemble, satisfaisante au regard du système de cotation (SYSCO) de la Commission Bancaire. En raison de l'absence de données relatives à la rentabilité et/ou à la qualité du management, une banque de création récente, figurant dans le champ d'analyse, n'a pas été cotée. Au 30 juin 2007, le nombre de banques présentant une situation financière excellente ou bonne a diminué d'une unité. On compte une banque de plus parmi les banques présentant une situation financière fragile. Aucune banque ne figure dans la zone critique.

En définitive, la répartition entre les différentes cotes se présente comme suit :

- aucune banque n'affiche une situation financière solide (cote 1) ; au 30 juin 2006, cet effectif était de 2 banques ;
- 5 banques sont classées en cote 2 (bonne situation financière) ; contre 4 banques au 30 juin 2006 ;
- une banque figure en cote 3 (situation financière fragile), comme au 30 juin 2006, cet effectif était nul ;
- aucune banque ne se trouve dans la zone critique (cote 4) ; comme au 30 juin 2006, cet effectif était également nul.

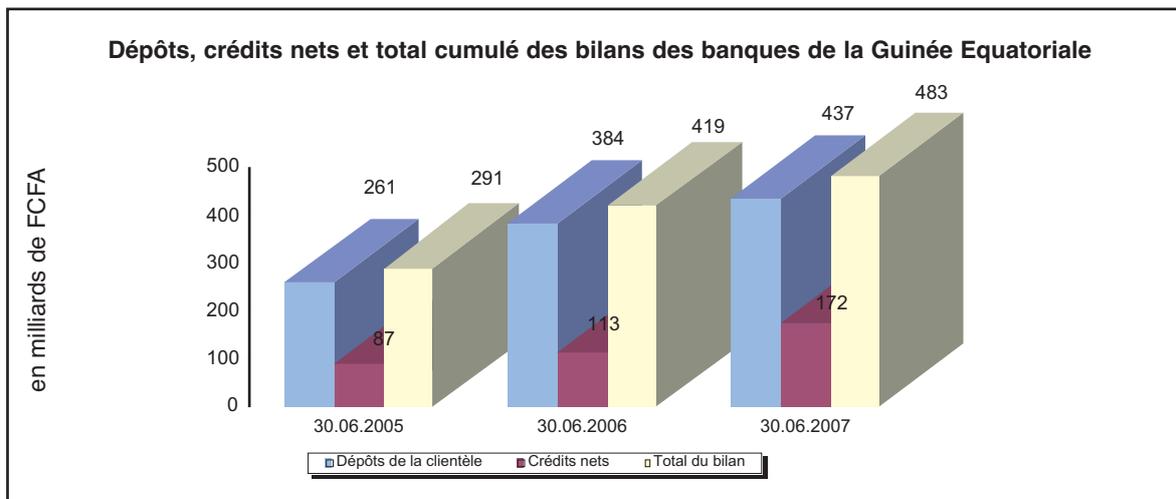
2.5. Le système bancaire équato-guinéen

Le système bancaire équato-guinéen compte 4 banques en activité au 30 juin 2007. Il s'agit de : Banco Nacional de Guinea Ecuatorial (BANGE), BGFIBANK Guinée Equatoriale (BGFIGE), CCEI BANK GE (CCEI GE) et Société Générale de Banques en Guinée Equatoriale (SGBGE).

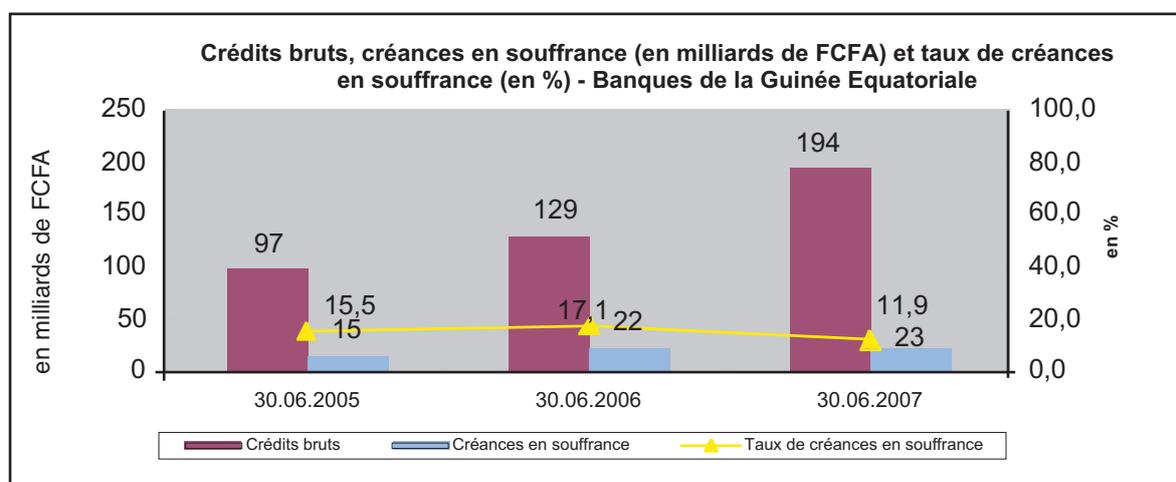
2.5.1. Evolution de la situation bilantielle

Le total agrégé des bilans des banques équato-guinéennes s'établit à 483 Mds FCFA. Il a progressé de 15,2 % par rapport au 30 juin 2006.

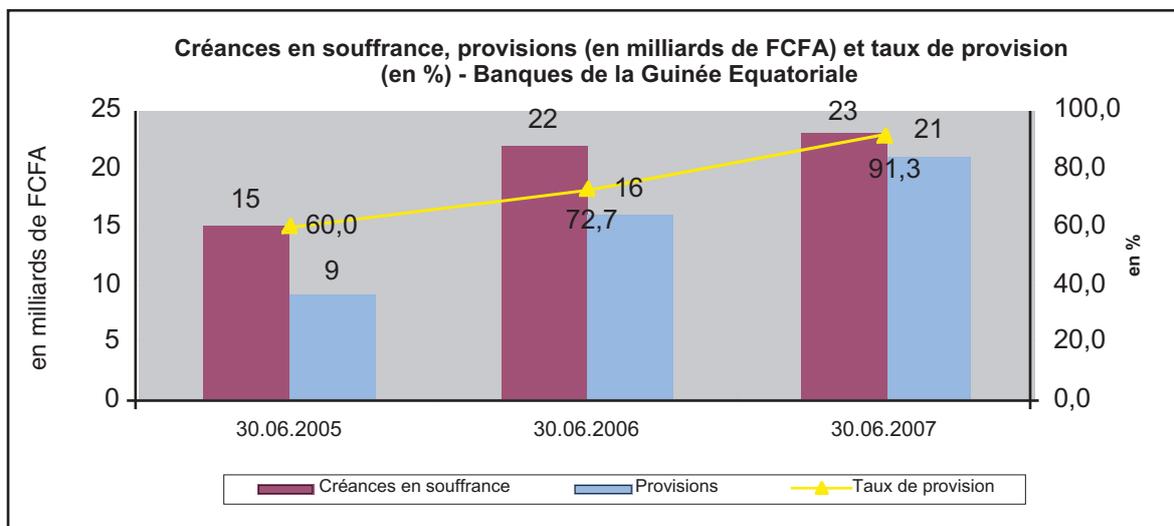
Les dépôts collectés s'élèvent à 437 Mds FCFA (90,5 % du total du bilan). Ils se sont accrus de 13,7 % en variation annuelle.



Les crédits bruts à la clientèle sont de 194 Mds FCFA. Ils sont en expansion de 50,5 % par rapport à juin 2006. Les provisions pour dépréciation des comptes clientèle sont en augmentation de 31,8 % par rapport au niveau atteint l'année précédente à la même date. Elles s'établissent à 21 Mds FCFA. En conséquence, les crédits nets se fixent à 172 Mds FCFA (35,7 % du total du bilan), soit une variation annuelle de + 53,1 %.



Les créances en souffrance s'élèvent à 23 Mds FCFA. Elles représentent 12,0 % des crédits bruts, contre 17,2 % douze mois auparavant. Ainsi, la qualité apparente du portefeuille s'est améliorée par rapport à la situation qui prévalait à fin juin 2006. Le taux de couverture des créances en souffrance par les provisions se situe à 90,5 % contre 72,0 % en juin 2006. Les déclarations des banques et les résultats des dernières vérifications ne font ressortir aucun besoin de provisions complémentaires comme l'année précédente à la même date.



La couverture des crédits par les dépôts s'établit à 253,2 % (341,1 % en juin 2006). Ainsi, les opérations avec la clientèle dégagent un excédent de ressources de 264 Mds FCFA. On relevait un excédent de 272 Mds FCFA en juin 2006.

Les banques équato-guinéennes dégagent un excédent des capitaux permanents de 23 Mds FCFA par rapport aux valeurs immobilisées. Il était de 20 Mds juin 2006. L'excédent de trésorerie se situe à 294 Mds FCFA (60,9 % du total du bilan). Il a enregistré des fluctuations de - 0,5 % par rapport à la situation prévalant douze mois plus tôt.

Evolution de la situation bilantielle (en millions de francs CFA)

	30/06/2005	30/06/2006	31/12/2006	31/03/2007	31/05/2007	30/06/2007
DEPOTS DE LA CLIENTELE	261 166	384 281	375 983	461 275	465 087	436 785
Crédits bruts	96 984	128 623	154 453	138 335	171 941	193 517
Créances en souffrance	14 724	22 150	22 060	22 531	23 610	23 247
Provisions pour dépréciation des comptes de la clientèle	9 491	15 959	18 698	19 318	20 804	21 040
CREDITS NETS	87 493	112 664	135 755	119 017	151 137	172 477
CAPITAUX PERMANENTS	24 485	30 600	38 372	37 193	34 946	39 626
VALEURS IMMOBILISEES	10 349	11 086	15 375	15 911	16 325	16 309
AUTRES POSTES NETS	5 724	4 283	4 326	4 843	-6 896	6 403
EXCEDENT / DEFICIT DE TRESORERIE	193 533	295 414	267 551	368 383	325 675	294 028
TOTAL DU BILAN	291 375	419 164	418 681	503 311	500 033	482 814

2.5.2. *Respect des normes prudentielles*

Au plan de l'analyse prudentielle, il ressort que :

- 4 banques sont en conformité avec les dispositions relatives à la représentation du capital minimum (comme un an auparavant) ;
- en matière de solvabilité, 3 banques extériorisent un ratio de couverture des risques pondérés par les fonds propres nets supérieur ou égal au minimum de 8 %, comme un an auparavant ;
- dans le cadre des normes de division des risques, 3 banques parviennent à respecter la limite globale en maintenant en dessous de l'octuple des fonds propres nets la somme des risques pondérés supérieurs à 15 % desdits fonds propres (comme un an auparavant) et 2 banques se conforment à la limite individuelle n'entretenant pas de risques pondérés encourus sur un même bénéficiaire excédant 45 % des fonds propres nets, comme l'année précédente à la même date ;
- s'agissant de la couverture des immobilisations par les ressources permanentes, 3 banques réalisent un ratio supérieur ou égal au minimum de 100 %, comme un an auparavant ;
- en ce qui concerne le rapport de liquidité, les disponibilités à vue ou à moins d'un mois sont supérieures ou égales au minimum réglementaire de 100 % des exigibilités de même terme pour 4 banques (comme un an auparavant) ;
- quant au respect du coefficient de transformation à long terme, 3 banques parviennent à financer à hauteur de 50 % au moins (minimum réglementaire) leurs emplois ayant plus de cinq ans de durée résiduelle par des ressources permanentes ;
- enfin, 2 banques maintiennent la somme des engagements sur les actionnaires, administrateurs et dirigeants ainsi que sur le personnel en dessous du plafond réglementaire de 15 % des fonds propres nets (le nombre de banques en conformité était de 3 l'année précédente à la même date).

Au total, 2 banques disposent de fonds propres nets suffisants pour honorer l'ensemble des normes prudentielles assises sur cet agrégat (comme douze mois auparavant). Les normes prudentielles respectées par le plus grand nombre d'établissements sont celles se rapportant aux engagements sur les apparentés, au coefficient de transformation, à la couverture des immobilisations par les ressources permanentes, à la limitation de la somme des grands

risques et à la représentation du capital minimum. Les normes relatives au rapport de liquidité, à la limitation des risques encourus sur un même bénéficiaire et à la couverture des risques par les fonds propres nets constituent celles à l'égard desquelles on observe le plus nombre de banques en infraction.

2.5.3. Résultats de la cotation

La situation du système bancaire équato-guinéen apparaît, dans l'ensemble, satisfaisante au regard du système de cotation (SYSCO) de la Commission Bancaire. En raison de l'absence de données relatives à la rentabilité et/ou à la qualité du management, une banque de création récente, figurant dans le champ d'analyse, n'a pas été cotée. La répartition entre les différentes cotes se présente comme suit :

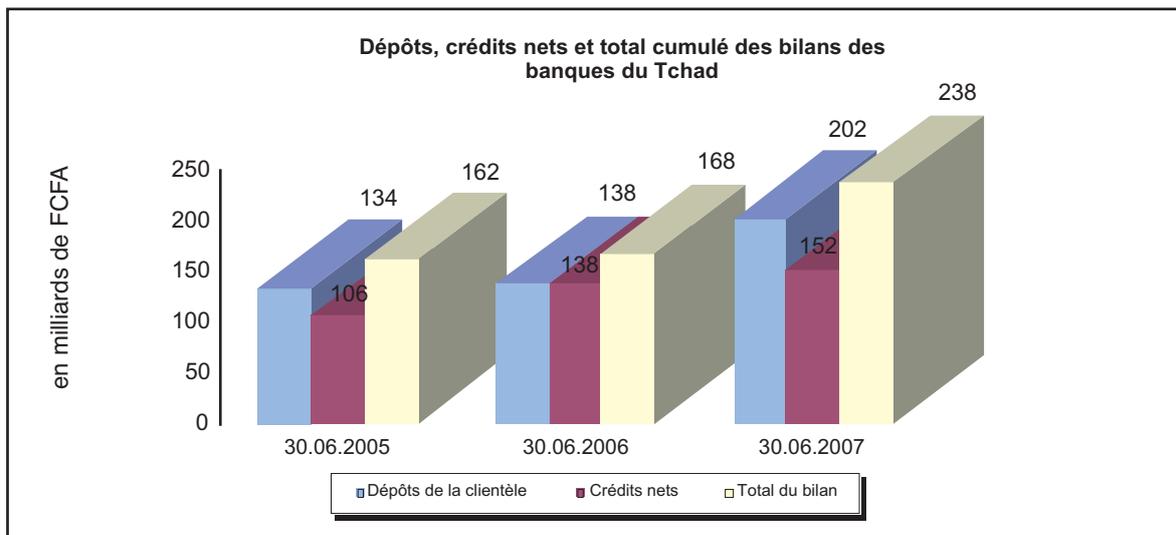
- aucune banque n'affiche une situation financière solide (cote 1) ; au 30 juin 2006, cet effectif était également nul ;
- 3 banques sont classées en cote 2 (bonne situation financière) ; comme au 30 juin 2006 ;
- une banque figure en cote 3 (situation financière fragile) ; au 30 juin 2006, cet effectif était nul ;
- aucune banque ne se trouve dans la zone critique (cote 4), comme au 30 juin 2006.

2.6. Le système bancaire tchadien

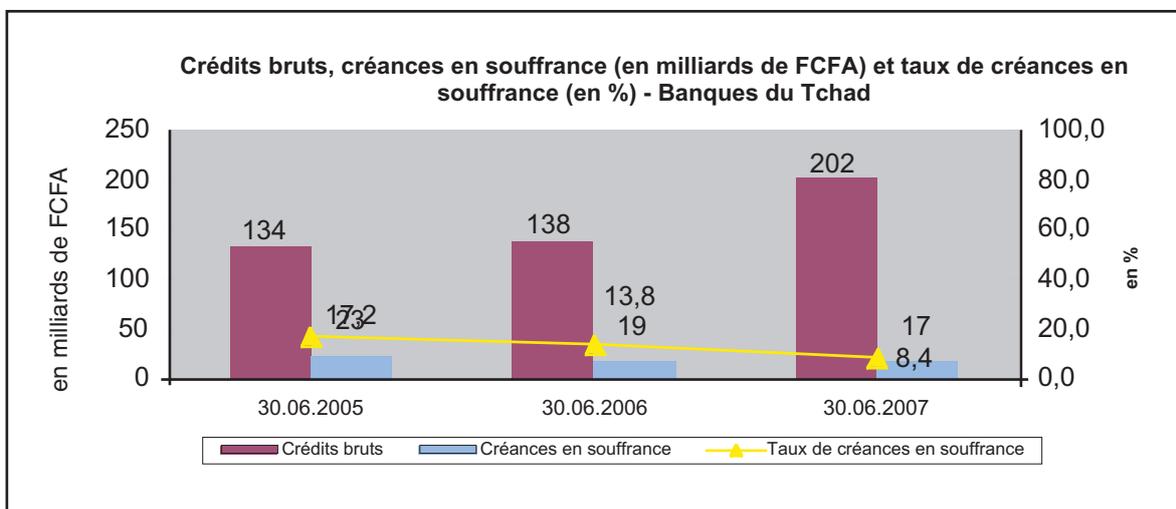
Le système bancaire tchadien compte 7 banques en activité au 30 juin 2007. Il s'agit de : Banque Agricole et Commerciale (BAC (ex-BAST)), Banque Commerciale du Chari (BCC), Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce (BSIC), Commercial Bank Tchad (CBT), ECOBANK TCHAD (ECOBANK ex-BIAT), Financial Bank Tchad (FBT) et Société Générale Tchadienne de Banque (SGTB).

2.6.1. Evolution de la situation bilantielle

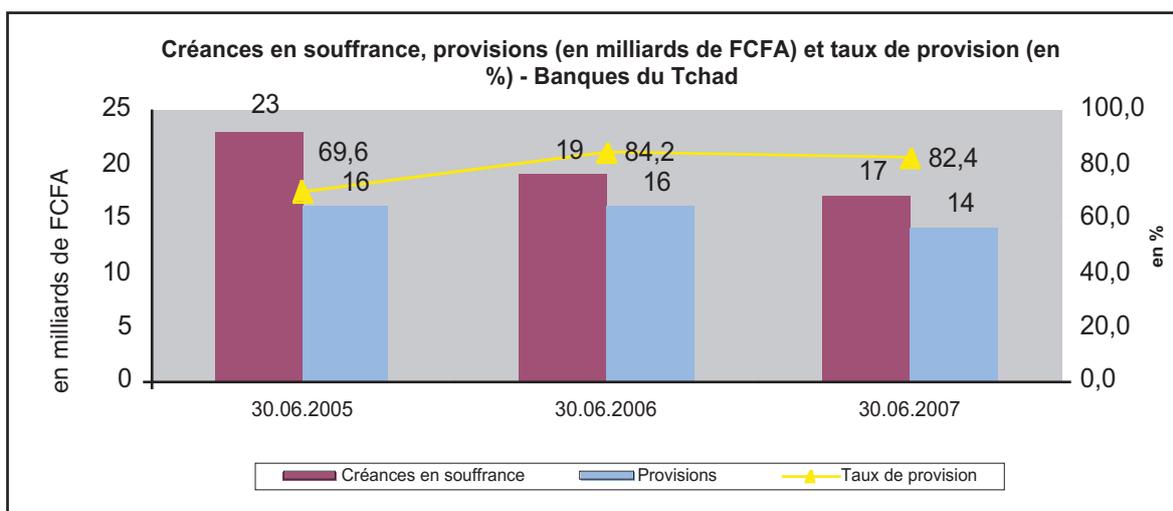
Le total agrégé des bilans des banques tchadiennes s'établit à 238 Mds FCFA. Il a progressé de 41,9 % par rapport au 30 juin 2006. Les dépôts collectés s'élèvent à 202 Mds FCFA (84,8 % du total du bilan). Ils se sont accrus de 45,8 % en variation annuelle.



Les crédits bruts à la clientèle sont de 166 Mds FCFA. Ils sont en hausse de 7,6 % en comparaison avec leur niveau de juin 2006. Les provisions pour dépréciation des comptes clientèle sont en baisse de 8,4 % par rapport au niveau atteint l'année précédente à la même date. Elles s'établissent à 15 Mds FCFA. En conséquence, les crédits nets se fixent à 152 Mds FCFA (63,7 % du total du bilan), soit une variation annuelle de + 9,5 %.



Les créances en souffrance s'élèvent à 17 Mds FCFA. Elles représentent 10,5 % des crédits bruts, contre 12,4 % douze mois auparavant. Ainsi, la qualité apparente du portefeuille s'est améliorée, comparée à la situation qui prévalait en juin 2006. Le taux de couverture des créances en souffrance par les provisions se situe à 85,0 %, contre 84,2 % en juin 2006. Les déclarations des banques et les résultats des dernières vérifications font ressortir un besoin de provisions complémentaires de 3 milliards FCFA, contre un besoin d'un milliard l'année précédente à la même date.



La couverture des crédits par les dépôts s'établit à 133,1 % (contre 100,0 % en juin 2006). Ainsi, les opérations avec la clientèle dégagent un excédent de ressources de 50 Mds FCFA. On relevait un solde nul en juin 2006.

Les banques tchadiennes dégagent un excédent des capitaux permanents de 14 Mds FCFA par rapport aux valeurs immobilisées. Un excédent de 9 Mds FCFA était observé à fin juin 2006.

L'excédent de trésorerie se situe à 66 Mds FCFA (27,8 % du total du bilan). Il a enregistré des fluctuations de + 586,8 % par rapport à la situation prévalant douze mois plus tôt.

Evolution de la situation bilantielle (en millions de francs CFA)

	30/06/2005	30/06/2006	31/12/2006	31/03/2007	31/05/2007	30/06/2007
DEPOTS DE LA CLIENTELE	134 117	138 443	208 738	185 483	195 373	201 788
Crédits bruts	122 203	154 580	160 009	173 470	168 016	166 378
Créances en souffrance	22 736	19 229	19 809	18 745	18 081	17 439
Provisions pour dépréciation des comptes de la clientèle	16 163	16 190	16 212	16 163	15 615	14 824
CREDITS NETS	106 040	138 390	143 797	157 307	152 401	151 554
CAPITAUX PERMANENTS	25 926	28 362	30 297	32 166	34 371	34 041
VALEURS IMMOBILISEES	17 023	19 705	19 728	20 082	20 214	20 260
AUTRES POSTES NETS	2 360	934	99	-54	867	2 224
EXCEDENT / DEFICIT DE TRESORERIE	39 340	9 644	75 609	40 206	57 996	66 239
TOTAL DU BILAN	162 403	167 739	239 134	217 649	230 611	238 053

2.6.2. Respect des normes prudentielles

Au plan de l'analyse prudentielle, il ressort ce qui suit :

- 7 banques sont en conformité avec les dispositions relatives à la représentation du capital minimum (comme un an auparavant) ;
- en matière de solvabilité, 6 banques extériorisent un ratio de couverture des risques pondérés par les fonds propres nets supérieur ou égal au minimum de 8 %, comme un an auparavant ;
- dans le cadre des normes de division des risques, 5 banques parviennent à respecter la limite globale en maintenant en dessous de l'octuple des fonds propres nets la somme des risques pondérés supérieurs à 15 % desdits fonds propres (comme un an auparavant) et seulement une banque se conforme à la limite individuelle, en n'entretenant pas de risques pondérés encourus sur un même bénéficiaire excédant 45 % des fonds propres nets, comme un an auparavant ;
- s'agissant de la couverture des immobilisations par les ressources permanentes, 5 banques réalisent un ratio supérieur ou égal au minimum de 100 % (comme l'année précédente à la même date) ;

- en ce qui concerne le rapport de liquidité, les disponibilités à vue ou à moins d'un mois sont supérieures ou égales au minimum réglementaire de 100 % des exigibilités de même terme pour 7 banques (comme un an auparavant) ;
- quant au respect du coefficient de transformation à long terme, 6 banques parviennent à financer à hauteur de 50 % au moins (minimum réglementaire) leurs emplois ayant plus de cinq ans de durée résiduelle par des ressources permanentes (nombre identique à celui de l'année précédente à la même date) ;
- enfin, 4 banques maintiennent la somme des engagements sur les actionnaires, administrateurs et dirigeants ainsi que sur le personnel en dessous du plafond réglementaire de 15 % des fonds propres nets (nombre identique à celui de l'année précédente à la même date).

Au total, parmi les banques analysées, un seul établissement dispose de fonds propres nets suffisants pour honorer l'ensemble des normes prudentielles assises sur cet agrégat (sans changement par rapport à l'année précédente à la même date). La norme prudentielle respectée par le plus grand nombre d'établissements est celle se rapportant au rapport de liquidité. La norme relative à la limitation des risques encourus sur un même bénéficiaire constitue celle à l'égard de laquelle on observe le plus grand nombre de banques en infraction.

2.6.3. Résultats de la cotation

Au regard du système de cotation (SYSCO) de la Commission Bancaire, la situation du système bancaire Tchadien est globalement satisfaisante. En raison de l'absence de données relatives à la rentabilité et/ou à la qualité du management, une banque de création récente, figurant dans le champ d'analyse, n'a pas été cotée. La répartition entre les différentes cotes se présente comme suit :

- aucune banque n'affiche une situation financière solide (cote 1) ; au 30 juin 2006, cet effectif était également nul ;
- 5 banques sont classées en cote 2 (bonne situation financière) ; au 30 juin 2006, cet effectif était de 3 banques ;
- une banque figure en cote 3 (situation financière fragile) ; contre 2 banques au 30 juin 2006 ;
- aucune banque ne se trouve dans la zone critique (cote 4) ; au 30 juin 2006, cet effectif était également nul.

ANNEXE : STATISTIQUES DU SYSTEME BANCAIRE

CEMAC

Evolution de la situation bilantielle (en millions de francs CFA)

	30/06/2005	30/06/2006	30/06/2007
DEPOTS DE LA CLIENTELE	2 570 496	3 332 939	3 674 556
Crédits bruts	1 716 651	1 897 804	2 201 893
Créances en souffrance	261 822	254 673	249 562
Provisions pour dépréciation des comptes de la clientèle	199 824	211 005	207 566
CREDITS NETS	1 516 827	1 686 799	1 994 327
CAPITAUX PERMANENTS	395 179	439 417	500 151
VALEURS IMMOBILISEES	341 467	359 943	395 389
AUTRES POSTES NETS	14 634	26 314	68 840
EXCEDENT / DEFICIT DE TRESORERIE	1 122 015	1 751 928	1 853 831
TOTAL DU BILAN	2 980 309	3 798 670	4 243 547

Evolution des dépôts de la clientèle par type de comptes (en millions de francs CFA)

	30/06/2005	30/06/2006	30/06/2007
Comptes à vue	1 858 847	2 457 543	2 815 107
Comptes à terme	412 421	503 883	485 768
Comptes de dépôts à régime spécial	195 012	230 312	225 531
Autres comptes	90 724	126 313	134 329
Dettes rattachées	13 492	14 888	13 821
TOTAL DES DEPOTS	2 570 496	3 332 939	3 674 556

Evolution des dépôts de la clientèle par type de déposants (en millions de FCFA)

	30/06/2005	30/06/2006	30/06/2007
Dépôts publics	332 279	509 686	548 607
Dépôts des entreprises publiques	102 896	243 727	145 217
Dépôts privés	1 953 368	2 353 285	2 716 782
Dépôts des non résidents	77 735	85 037	115 798
Dépôts non ventilés	104 216	141 201	148 150
TOTAL DES DEPOTS	2 570 496	3 332 939	3 674 556

Evolution des crédits bruts par type de bénéficiaires (en millions de francs CFA)

	30/06/2005	30/06/2006	30/06/2007
Crédits à l'Etat	82 430	76 214	80 310
Crédits aux entreprises publiques	147 609	122 113	146 365
Crédits au secteur privé	1 408 712	1 598 206	1 828 354
Crédits aux non résidents	54 942	74 052	97 312
Encours financier des opérations de crédit-bail	7 018	9 402	15 739
Autres créances (valeurs non imputées et créances)	15 941	17 810	33 812
TOTAL CREDITS BRUTS	1 716 651	1 897 804	2 201 893

Evolution des opérations de trésorerie (en millions de francs CFA)

	30/06/2005	30/06/2006	30/06/2007
Caisse	110 484	126 657	127 402
Opérations à vue	744 073	1 190 397	1 094 138
Opérations au jour le jour et à terme	433 324	637 096	885 837
Titres de placement et de transaction	20 655	26 719	28 926
Créances en souffrance nettes	8 998	9 297	8 837
Créances rattachées	2 864	3 756	3 664
Emplois de trésorerie	1 320 398	1 993 922	2 148 804
Opérations à vue	87 469	128 510	166 978
Opérations au jour le jour et à terme	110 265	112 582	127 146
Dettes rattachées	649	902	849
Ressources de trésorerie	198 383	241 994	294 973
EXCEDENT / DEFICIT DE TRESORERIE	1 122 015	1 751 928	1 853 831

Evolution des opérations avec la BEAC (en millions de francs CFA)

	30/06/2005	30/06/2006	30/06/2007
+ Comptes à vue débiteurs	427 919	660 324	641 847
+ Prêts et comptes à terme	148 409	215 353	619 547
- Comptes à vue créditeurs	1 118	217	24 935
- Emprunts et comptes à terme	11 586	22 190	4 000
SOLDE OPERATION AVEC LA BEAC	563 624	853 270	1 232 459

Evolution des opérations avec les correspondants associés (en millions de francs CFA)

	30/06/2005	30/06/2006	30/06/2007
+ Comptes à vue débiteurs	196 783	196 888	234 945
+ Prêts et comptes à terme	133 900	219 103	125 785
- Comptes à vue créditeurs	34 823	51 403	57 475
- Emprunts et comptes à terme	17 240	15 172	40 017
SOLDE CORRESPONDANTS ASSOCIES	278 620	349 416	263 238

Nombre de banques en conformité avec les normes prudentielles

Norme prudentielle	30/06/2005	30/06/2006	30/06/2007
Capital minimum	28	29	34
Couverture des risques	23	26	29
Plafond global des risques	26	28	29
Plafond individuel des risques	10	10	15
Couverture des immobilisations	25	26	25
Rapport de liquidité	29	32	36
Coefficient de transformation	26	27	30
Engagements sur les apparentés	26	25	27
Adéquation des fonds propres	9	8	17
Nombre total de banques	34	34	36

Evolution de la cotation SYSCO

Nombre de banques ayant obtenu la Cote	30/06/2005	30/06/2006	30/06/2007
1 - Situation financière solide	2	7	3
2 - Situation financière bonne	17	16	23
3A - Situation financière légèrement fragile	1	2	3
3B - Situation financière moyennement fragile	5	2	1
3C - Situation financière très fragile	3	2	1
4A - Situation financière critique	0	0	0
4B - Situation financière très critique	2	2	1
Non cotées	3	2	4
Nombre total des banques	33	33	36
COTE MOYENNE	2	2	2

CAMEROUN

Evolution de la situation bilantielle (en millions de francs CFA)

	30/06/2005	30/06/2006	30/06/2007
DEPOTS DE LA CLIENTELE	1 260 223	1 455 145	1 633 775
Crédits bruts	916 227	961 720	985 852
Créances en souffrance	118 589	118 161	131 250
Provisions pour dépréciation des comptes de la clientèle	100 428	107 099	113 277
CREDITS NETS	815 799	854 621	872 575
CAPITAUX PERMANENTS	154 795	173 312	179 293
VALEURS IMMOBILISEES	180 494	185 786	179 916
AUTRES POSTES NETS	668	15 185	28 049
EXCEDENT / DEFICIT DE TRESORERIE	419 393	603 235	788 626
TOTAL DU BILAN	1 415 686	1 643 642	1 841 117

RCA

Evolution de la situation bilantielle (en millions de francs CFA)

	30/06/2005	30/06/2006	30/06/2007
DEPOTS DE LA CLIENTELE	35 571	45 727	54 863
Crédits bruts	55 427	66 770	74 593
Créances en souffrance	19 147	21 676	22 520
Provisions pour dépréciation des comptes de la clientèle	15 076	16 540	18 803
CREDITS NETS	40 351	50 230	55 790
CAPITAUX PERMANENTS	9 991	11 370	13 943
VALEURS IMMOBILISEES	3 791	3 863	5 564
AUTRES POSTES NETS	187	- 56	2 227
EXCEDENT / DEFICIT DE TRESORERIE	1 607	2 948	9 679
TOTAL DU BILAN	45 749	57 097	71 033

CONGO

Evolution de la situation bilantielle (en millions de francs CFA)

	30/06/2005	30/06/2006	30/06/2007
DEPOTS DE LA CLIENTELE	245 492	454 692	443 387
Crédits bruts	90 104	85 238	107 642
Créances en souffrance	13 385	3 235	6 758
Provisions pour dépréciation des comptes de la clientèle	2 442	2 614	2 104
CREDITS NETS	87 662	82 624	105 538
CAPITAUX PERMANENTS	18 322	28 097	36 089
VALEURS IMMOBILISEES	18 950	16 439	29 143
AUTRES POSTES NETS	- 4 728	- 6 818	14 492
EXCEDENT / DEFICIT DE TRESORERIE	152 474	376 908	359 287
TOTAL DU BILAN	263 814	482 789	493 968

GABON

Evolution de la situation bilantielle (en millions de francs CFA)

	30/06/2005	30/06/2006	30/06/2007
DEPOTS DE LA CLIENTELE	633 927	854 651	903 958
Crédits bruts	435 706	500 873	673 911
Créances en souffrance	73 241	70 222	48 348
Provisions pour dépréciation des comptes de la clientèle	56 224	52 603	37 518
CREDITS NETS	379 482	448 270	636 393
CAPITAUX PERMANENTS	161 660	167 676	197 159
VALEURS IMMOBILISEES	110 860	123 064	144 197
AUTRES POSTES NETS	10 423	12 786	15 445
EXCEDENT / DEFICIT DE TRESORERIE	315 668	463 779	335 972
TOTAL DU BILAN	806 010	1 035 113	1 116 562

GUINEE EQUATORIALE

Evolution de la situation bilantielle (en millions de francs CFA)

	30/06/2005	30/06/2006	30/06/2007
DEPOTS DE LA CLIENTELE	261 166	384 281	436 785
Crédits bruts	96 984	128 623	193 517
Créances en souffrance	14 724	22 150	23 247
Provisions pour dépréciation des comptes de la clientèle	9 491	15 959	21 040
CREDITS NETS	87 493	112 664	172 477
CAPITAUX PERMANENTS	24 485	30 600	39 626
VALEURS IMMOBILISEES	10 349	11 086	16 309
AUTRES POSTES NETS	5 724	4 283	6 403
EXCEDENT / DEFICIT DE TRESORERIE	193 533	295 414	294 028
TOTAL DU BILAN	291 375	419 164	482 814

TCHAD

Evolution de la situation bilantielle (en millions de francs CFA)

	30/06/2005	30/06/2006	30/06/2007
DEPOTS DE LA CLIENTELE	134 117	138 443	201 788
Crédits bruts	122 203	154 580	166 378
Créances en souffrance	22 736	19 229	17 439
Provisions pour dépréciation des comptes de la clientèle	16 163	16 190	14 824
CREDITS NETS	106 040	138 390	151 554
CAPITAUX PERMANENTS	25 926	28 362	34 041
VALEURS IMMOBILISEES	17 023	19 705	20 260
AUTRES POSTES NETS	2 360	934	2 224
EXCEDENT / DEFICIT DE TRESORERIE	39 340	9 644	66 239
TOTAL DU BILAN	162 403	167 739	238 053

III. ETUDE

LA CONCURRENCE DANS LE SECTEUR BANCAIRE DE LA CEMAC

Justin BEM³

I. Introduction

La concurrence en économie désigne une situation où plusieurs agents proposent des services ou produits équivalents, de telle sorte que les clients peuvent choisir librement. En 1921, F. Knight explicite les cinq conditions que doit satisfaire un marché de concurrence pure et parfaite. La première est l'atomicité qui traduit le fait que dans le marché on retrouve un très grand nombre d'acheteurs et de vendeurs de telle sorte qu'aucun ne peut de façon indépendante influencer le prix. La seconde est l'homogénéité des produits qui stipule que les biens échangés sont semblables en qualité et en caractéristiques, et donc substituables. La troisième est la transparence de l'information. L'information parfaite de tous les agents sur tous les autres et sur le bien échangé suppose une information gratuite et immédiate. Il faut y ajouter la libre entrée et sortie sur le marché et la libre circulation des facteurs de production (le capital et le travail).

De telles exigences ne sont jamais remplies dans la réalité, il s'agit d'un repère éventuellement utile. Aujourd'hui dans les pays développés, sont généralement mises en œuvre des politiques de la concurrence qui visent à éliminer ou du moins à restreindre les comportements publics ou privés visant à limiter la concurrence. Elles cherchent à favoriser la croissance et le bien-être des citoyens. Il ne faut cependant pas perdre de vue que la concurrence n'est pas une panacée et les domaines dans lesquels la coopération conduit à des résultats socialement plus avantageux que la concurrence pure sont nombreux (Encaoua et Guesnerie, 2006).

Dans les Etats membres de la CEMAC, il existe une réglementation visant à limiter les comportements anticoncurrentiels. Il s'agit du règlement 1/99/UEAC/CM-639 du 25 juin 1999 portant réglementation des pratiques commerciales anticoncurrentielles. En son article 2, ce règlement interdit toute pratique de nature à faire obstacle au libre jeu de la concurrence. En son article 17, il est créé l'organe de surveillance de la concurrence (OSC) chargé d'assurer le contrôle d'application des règles communes de concurrence.

³ Service des Etudes et Statistiques Bancaires du Département de la Réglementation et des Etudes du Secrétariat de la COBAC

Dans le secteur bancaire, les effets bénéfiques de la concurrence sont généralement mis en exergue. Notamment, Jean-François Pons de la Commission Européenne au congrès de SANGUINETTI (Belgique) en 1998, affirmait qu'une concurrence saine entre les banques était à moyen terme la meilleure solution de limiter les crises bancaires. Mais, de part les spécificités du secteur, certaines restrictions à l'entrée peuvent se justifier pour rendre ce secteur moins concurrentiel que les autres. En effet, le secteur bancaire est par le jeu des prêts entre établissements, celui où la faillite d'un seul d'entre eux peut entraîner de sérieuses difficultés aux autres. En situation de concurrence, face à l'étroitesse des marges, les banques sont souvent tentées d'étendre de manière inconsidérée leurs engagements sur la clientèle. Cela peut mettre en péril la stabilité financière, Hellmann et al, (2000). Un renforcement de la surveillance du secteur bancaire combiné au renforcement des normes prudentielles⁴ est alors préconisé. Implicitement, cela signifie que les ressources allouées à la supervision bancaire doivent évoluer au rythme du niveau de concurrence du secteur.

La Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) a introduit depuis 2005 dans son rapport d'activité le calcul des mesures de concentration dans le secteur bancaire. Les motivations de l'intérêt de la mesure de la concentration n'y ont pas été présentées, tout comme le lien avec la mesure de la concurrence et celui avec le cadre général de la supervision bancaire.

L'objectif de cette étude est de procéder à une évaluation du degré de concurrence dans le secteur bancaire de la CEMAC. Cette évaluation est susceptible d'induire au sein de l'organe de supervision sous-régional un renforcement des pratiques concourant au renforcement de la stabilité financière. Nous discuterons des approches utilisées dans la mesure de la concurrence dans la section 1, et dans la seconde section, nous illustrerons ces approches à partir des données de la sous-région au 30 juin 2007.

2. Les approches de mesure de la concurrence

Il existe dans la littérature économique deux approches de mesure de la concurrence. Une approche dite structurelle qui fait intervenir les mesures de concentration et une autre dite non-structurelle.

Selon la première approche, le lien entre le niveau de concurrence et la concentration peut être dérivé de deux manières : formellement ou non. Par l'approche formelle, il est

⁴ L'exigence en capital au titre de la couverture des risques doit être complétée par une régulation sur les dépôts (Hellmann et al 2000).

facile au prix de quelques développements analytiques d'établir sous certaines hypothèses simplificatrices le lien entre le pouvoir de marché et les indices de concentration (Bikker et al., 2000). Par l'approche non formelle, le niveau de concurrence peut être induit par les caractéristiques de performance et d'efficacité du marché. Si pour obtenir un niveau de performance élevé, il faut produire à une grande échelle, le marché sera alors plus concentré. La concurrence peut se mesurer alors par le degré de concentration. Avant de pouvoir interpréter les mesures de concentration comme mesure de la concurrence, de manière empirique, on teste une relation de la forme : $\pi = \beta_0 + \alpha C + \gamma X + \varepsilon$

Avec :

- π est l'indicateur de performance : profit, rentabilité, efficacité, ...
- C est la mesure de la concentration
- X représente les variables de contrôles (taille de la structure, structure de l'actionnariat, ...)
- α et γ mesure l'effet de la concurrence et des variables de contrôle sur l'indicateur de performance.
- β_0 est la constante.

L'utilisation des indices de concentration comme mesure de la concurrence est alors valable lorsque $\alpha > 0$ (Bikker et al, 2000).

Ce qui revient tout simplement à dire que concentration ne signifie pas forcément absence de concurrence. En effet, dans un environnement concurrentiel, il peut arriver que les firmes les moins performantes disparaissent ou soient rachetées par les plus performantes. Cela peut renforcer la concurrence et augmenter la concentration.

L'approche non-structurelle quant à elle ne fait pas intervenir les mesures de concentration. Il existe plusieurs modèles, mais nous insisterons sur celui de Panzar-Rosse (1987).

Après avoir présenté les mesures de la concentration utile à la mesure structurelle, nous allons succinctement aborder le modèle de Panzar-Rosse qui fournit une mesure non struc-

⁵ Dans une étude à paraître, Kouezo et Bem observent un coefficient positif de la concentration avec l'efficacité de production, justifiant ainsi l'utilisation de l'approche structurelle.

2.1 Les principaux indicateurs de concentration

Sur un marché donné, la concentration est la mesure dans laquelle un petit nombre d'entreprises (ou d'agents) représente une grande partie de la production (ou de la consommation). Si nous désignons par un indice de concentration, sa forme générale est donnée par la relation ci-après :

$$CI = \sum_{i=1}^n s_i w_i$$

Où s_i est la part de marché de l'établissement i pour l'actif considéré, et w_i est le poids accordé à l'établissement dans le calcul de l'indice. À partir de cette définition, sont bâtis tous les autres indices : le poids des k premières banques (CR_k), l'indice de Herfindal-Hirschman (IHH), l'indice de Hall-Tidemen (IHT), l'indice de Rosenbluth (IR), l'indice de Hannay et Kay (HKK), l'indice U (U), l'indice multiplicatif de Hause (IMH), l'indice additif de Hause (IAH) et les mesures d'entropie (E).

a) Le poids de k -premières banques (CR_k)

Il est défini comme la part de marché détenue par les k premiers établissements. Avec la définition générale ci-dessus, si nous désignons par x_i la valeur de l'actif pour lequel on évalue la concentration, par τ_k la k -ième plus grande valeur de l'actif, alors on a :

$$CR_k = \sum_{i=1}^n s_i I(x_i \leq \tau_k)$$

Ici, la fonction I est définie comme la fonction indicatrice. Elle vaut 0 pour les valeurs inférieures à la k -ième plus grande valeur de l'actif.

b) L'indice de Herfindahl-Hirschman (IHH)

Il est l'indice de concentration le plus utilisé. Aux Etats-Unis, il joue un rôle très important dans le renforcement du processus anti-trust dans le secteur bancaire. Pour son calcul, $w_i = s_i$. Il se présente comme suit :

$$IHH = \sum_{i=1}^n s_i^2$$

Plus l'IHH d'un marché donné est élevé, plus la production est concentrée entre un petit nombre d'entreprises. D'une manière générale, lorsque l'IHH est inférieur à 0,1 la concentration du marché est considérée comme faible. Lorsqu'il est compris entre 0,1 et 0,18 elle est considérée comme moyenne et lorsqu'il est supérieur à 0,18, elle est considérée comme élevée.

Par un développement analytique, il est aisé de montrer que cet indice peut s'écrire comme :

$$IHH = \frac{1}{n} (1 + \eta_0^2)$$

Ici η_0^2 est le coefficient de variation de l'actif. Cette relation montre que l'IHH est fonction du nombre d'établissements et de la dispersion de l'actif dans la population des banques.

c) Les autres indices

L'indice de Rosenbluth est défini comme :

$$IR = \frac{1}{n(1 - G)}$$

Où G est l'indice de Gini, couramment utilisé dans la mesure des inégalités sociales.

L'indice de Hall-Tideman est défini comme :

$$HTI = \frac{1}{(2 \sum s_i - 1)}$$

L'indice de Hannah et Kay est défini comme :

$$HKI = \left(\sum_{i=1}^n s_i^\alpha \right)^{\frac{1}{(1-\alpha)}}$$

$$\alpha > 0, \alpha \neq 1$$

Les mesures d'entropie prennent la forme :

$$E = \sum_{i=1}^n s_i \log(s_i)$$

2.2 Le modèle de Panzar-Rosse

L'idée de Panzar et Rosse (1987) est d'analyser l'impact d'une modification des coûts de production sur les revenus d'une firme donnée. En effet, selon les caractéristiques concurrentielles du marché, on peut avoir une idée sur cet impact. Ils définissent donc l'indice H qui permet de mesurer l'impact de la modification du coût des inputs sur le revenu comme suit :

$$H = \sum_{k=1}^m (\partial R_i^* / \partial w_k) (w_k / R_i^*)$$

R^* désigne le revenu à l'équilibre, m désigne le nombre d'inputs, i la firme. En situation de concurrence, le profit est nul. Il y a égalité entre la recette et le coût. Toute augmentation des coûts se répercute, toutes choses égales par ailleurs, sur les prix des produits de la firme ; donc H doit valoir 1 . En situation de monopole, une augmentation du coût marginal se traduit par une diminution de la marge du monopoleur compte tenu de l'élasticité de la demande du produit de la firme donc H doit être inférieur à 1 . Dans le cas où l'indice varie entre 0 et 1 , on est dans une situation d'oligopole.

Pour évaluer H , on estime une régression de la forme :

$$\log(R) = \beta + \sum_{k=1}^m \alpha_k \log(w_k) + \gamma X + \varepsilon$$

où R est le revenu (profit, bénéfice, ...), w_k le coût du k -ième input, X d'autres caractéristiques pertinentes permettant d'expliquer le revenu. A partir de cette équation, on estime H par :

$$H = \sum_{k=1}^m \alpha_k$$

3. Résultats de la mesure de la concurrence

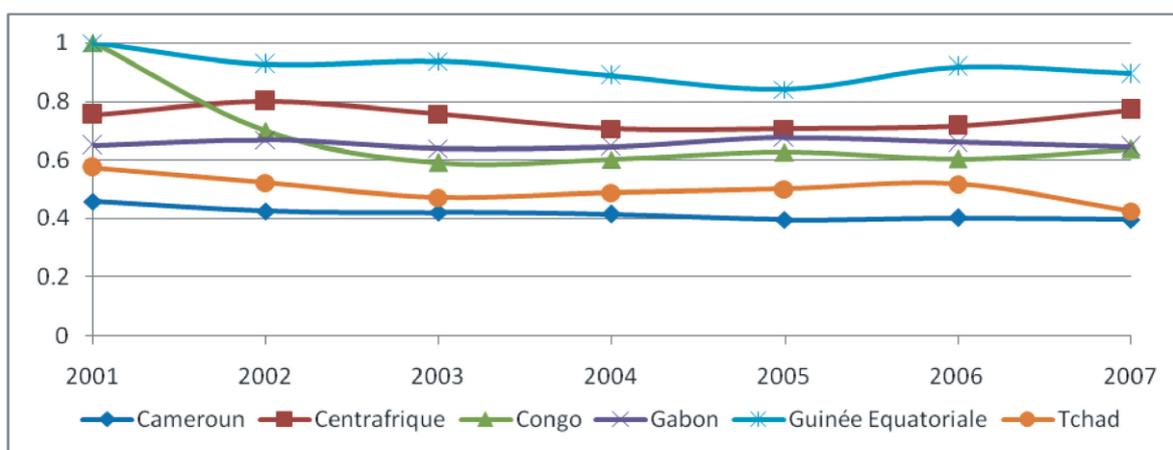
Nous allons illustrer les méthodes présentées plus haut avec les données de la CEMAC de la période 2001 à 2007. Les deux approches nous sont apparues complémentaires. En effet, compte tenu du faible degré d'intégration économique entre les Etats de la CEMAC, les banques en concurrence sont forcément celles d'un même territoire économique. Ainsi l'utilisation de cette approche pour évaluer le niveau de concurrence dans la CEMAC n'est pas pertinente. Le modèle de Panzar-Rosse permet de remédier à cette insuffisance. Cependant, compte tenu du nombre assez faible de banques dans les différents pays, il n'apparaît

pas robuste (ou pertinent) d'estimer le modèle de Panzar-Rosse pour chaque pays pris séparément.

3.1 Approche structurelle

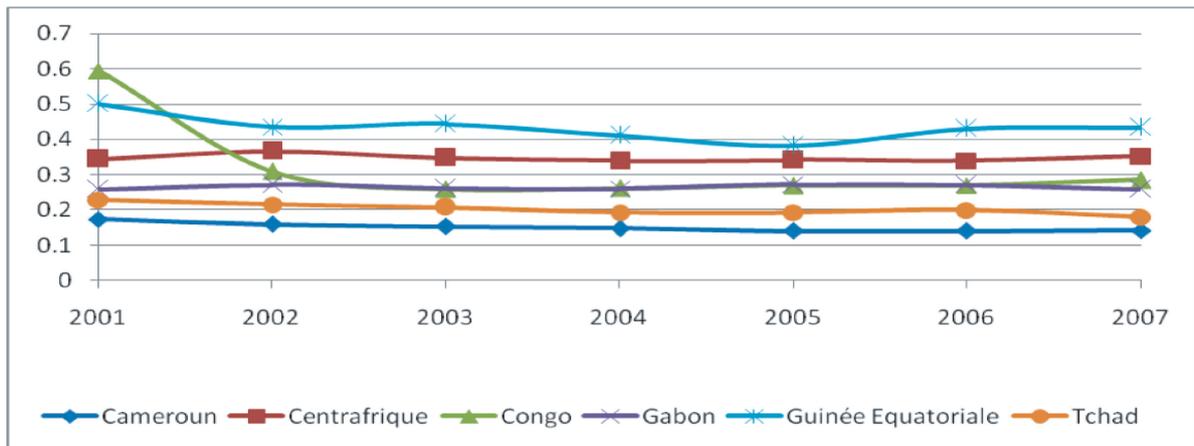
Les mesures des indicateurs de concentration au sein des banques de la CEMAC sont présentées ici. Elles sont évaluées sur la période de 2001 à 2007 sur le total de bilan. Il faut noter que l'évaluation a été faite aussi sur les dépôts et les crédits. Les résultats étant très proches, nous avons retenu seulement ceux portant sur le total du bilan.

Figure 1 : Evolution du poids des deux premières banques



Selon cet indice, le Cameroun et le Tchad ont des tendances voisines avec les marchés bancaires les moins concentrés. Le degré de concentration au Gabon est voisin de celui au Congo, c'est le niveau intermédiaire de la zone. Enfin, la RCA et la Guinée Equatoriale ont les niveaux les plus élevés de la zone. En s'en tenant à l'article 15 du règlement sur la concurrence mentionné en introduction, le Gabon, la Centrafrique et la Guinée-Equatoriale sont caractérisés par des positions dominantes (banque détenant plus de 30% des parts).

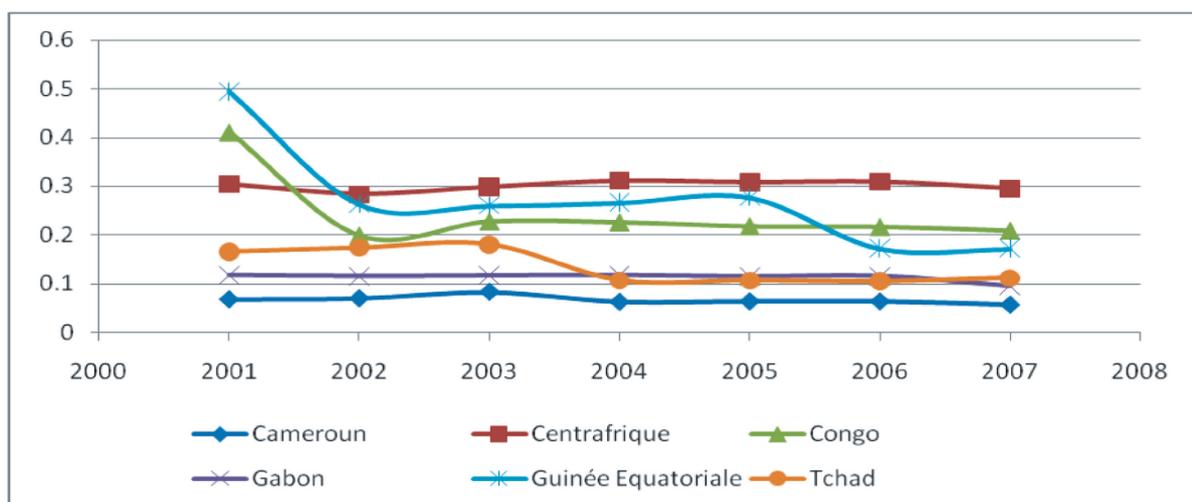
Figure 2 : Evolution de l'Indice Herfindahl-Hirschman



La configuration par pays ne varie guère par rapport à celle fournie par le poids des deux premières banques. Nous avons souligné que par rapport à cet indice, une valeur inférieure à 0,1 traduisait une concentration faible, entre 0,1 et 0,18 une concentration moyenne. Le Cameroun et le Tchad tendent vers un niveau de concentration moyen, tandis que le niveau de concentration est élevé dans les autres pays de la CEMAC.

Les indices de Hannah-Kay et de Rosenbluth conduisent aux mêmes conclusions. Cependant, il faut noter que les indices de Hall-Tideman et l'indice de Theil conduisent à des résultats différents.

Figure 3 : L'indice de Hall-Tideman

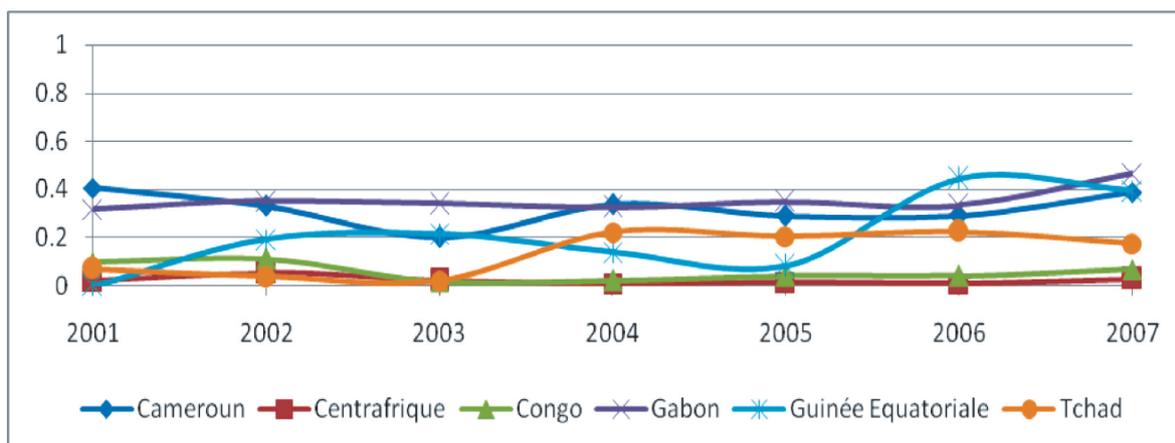


Cet indice tend à conduire vers une partition en deux groupes : un groupe avec un niveau de concentration moins important formé du Cameroun, du Gabon et du Tchad, et un second composé de la Guinée Equatoriale, du Congo et de la RCA. Contrairement aux indices précédents, la Guinée Equatoriale n'a plus le niveau de concentration le plus élevé. L'écart entre le Gabon et le Tchad est très faible. La rupture avec les premiers indices est encore plus brusque si on considère l'indice de Theil.

Tout d'abord, la valeur de l'indice est inversement proportionnelle au degré de concurrence, sa valeur n'est pas bornée entre 0 et 1, mais entre 0 (situation de monopole) et 1 (situation de parts égales entre les entreprises). D'après la figure ci-après, la situation du Congo et de la RCA n'est pas loin du monopole, le Cameroun, le Gabon et la Guinée Equatoriale sont les pays les moins concentrés, le Tchad est dans une situation intermédiaire.

Les valeurs obtenues de l'indice de Theil compte tenu de la plage de variation, traduisent une forte concentration dans l'ensemble des pays.

Figure 4 : Evolution de l'indice de Theil



3.2 Approche de Panzar-Rosse

Nous avons estimé une équation de profit des banques de la CEMAC en fonction du coût des inputs à savoir les frais généraux (salaires et autres frais généraux) et les intérêts. La période d'étude couvre 2001 à 2007. Le H ainsi calculé est une mesure globale pour la CEMAC, sur toute la période, et constitue mesure agrégée dans l'espace et le temps.

Afin d'estimer l'équation, nous avons ajouté comme variable de contrôle les fonds propres, la nature de l'actionariat, et le niveau de l'inflation. Ces variables se sont révélées toutes significatives. Nous avons considéré les banques avec un résultat positif, ce qui a conduit à exclure 2 banques de l'échantillon initial. Sur le plan méthodologique, cette sélection aléatoire dans l'échantillon est parfois de nature à induire un biais de sélectivité⁶ ; compte tenu du faible nombre d'observations supprimées nous avons négligé ce biais.

Nous avons choisi d'utiliser le modèle à effet aléatoire. Ce choix est justifié par le fait qu'il n'y a pas, à proprement parler de spécialisations particulières parmi les banques. Elles sont pour la plupart du même type, mènent les mêmes activités. Tout écart devrait être représenté par un effet aléatoire⁷.

Les résultats du modèle sont présentés en annexe. Le H calculer vaut :

$$H = 0,015 + 0,150 + 0,229 = 0.394$$

Cette valeur est comprise pour la zone entre 0 et 1. Elle résume bien la situation oligopolistique du secteur bancaire de la CEMAC et son éloignement de 1 traduit une faible concurrence sur la période 2001-2007.

⁶ Ce problème disparaît en utilisant le Produit Net Bancaire à la place du résultat. Nous avons utilisé le résultat net pour modéliser les banques rentables.

⁷ A ce niveau, la qualité du management peut-être évoquée comme facteur déterminant. S'agissant d'un facteur inobservé, si on le suppose relativement stable dans le temps, son omission ne biaise pas les paramètres estimés sur des données de panel.

CONCLUSION

Dans le cadre de cette étude, nous avons présenté les approches de mesure de la concurrence couramment utilisées dans la littérature économique. Nous avons illustré ces approches avec les données de la CEMAC sur la période allant de 2001 à 2007. Les résultats obtenus montrent un marché bancaire assez concentré dans la sous-région selon l'approche structurelle. Les résultats du modèle de Panzar-Rosse confirment le fait que cette concentration traduit un manque de concurrence. Les établissements de microfinance ont été exclus du champ de cette étude. Cependant, leur présence contribue à renforcer la concurrence, s'ils avaient été pris en compte, les résultats auraient pu changer significativement.

Au sein du Secrétariat Général de la COBAC, un certain nombre de demandes d'avis conforme pour l'ouverture des banques sont en instruction, nul doute que le niveau de concentration est amené à diminuer au fil du temps. Cela augmentera la capacité du système bancaire à financer l'économie qui exigera une surveillance plus étroite avec comme corollaire pour la COBAC, la nécessité de disposer de plus de ressources matérielles et humaines ainsi qu'un renforcement des normes prudentielles.

Pour la Commission Bancaire, il apparaît judicieux de s'assurer que les nouvelles banques agréées seront aptes à jouer efficacement leur rôle. La première exigence pour ces dernières serait un niveau assez conséquent de fonds propres.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Bem, J. et Kouezo, (2008), Les déterminants de l'efficacité des banques de la CEMAC, Document de Travail de la COBAC, DT 08/02, à paraître.

Bikker J.A and Haaf K.(2000), Measures of competition and concentration in the banking industry: a review of the literature, De Nederlandsche Bank Research Series Supervision no. 27.

Binder, D.A. et Kova_evi_ M.(1993), Estimating some measures of income inequality from survey data : An application of estimating equation approach », Proceedings of the ASA Survey Research Methods, pages 550-555.

Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (2006), Rapport d'activité.Yaoundé. Service de reprographie de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale.

Enacoua D. et Guesnerie R. (2006), Les politiques de la concurrence, Rapport du Conseil d'Analyse Economique.

Hellmann T. F, Murdock K. C. and Stiglitz J. E (2000), Liberalization, Moral Hazard in Banking, and Prudential Regulation : Are Capital Requirement Enough ? The American Economic Review, Vol. 90 No. 1, 147-165.

Panzar, J.C. and Rosse J.N. (1987), Testing for 'Monopoly' Equilibrium, Journal of Industrial Economics 35, 443-456.

Pinheiro J. C and Bates D. M (2004), Mixed-Effects Models in S and S-PLUS. New York, Springer.

Jose Pinheiro, Douglas Bates, Saikat DebRoy, Deepayan Sarkar and the R Core team (2008). nlme: Linear and Nonlinear Mixed Effects Models. R package version 3.1-89.

R Development Core Team (2006), R : A language and environment for statistical computing R Foundation for Statistical Computing, Vienna, Austria. ISBN 3-900051-07-0, URL <http://www.R-project.org>.

Annexes de l'étude

Tableau 1 : Le poids des deux premières banques dans l'actif

Pays	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Cameroun	0.460	0.426	0.421	0.416	0.396	0.403	0.396
Centrafrique	0.755	0.800	0.756	0.707	0.707	0.717	0.772
Congo	1.000	0.697	0.591	0.602	0.627	0.603	0.638
Gabon	0.649	0.669	0.639	0.645	0.676	0.661	0.645
Guinée Equatoriale	1.000	0.926	0.937	0.889	0.841	0.918	0.894
Tchad	0.574	0.522	0.472	0.489	0.501	0.518	0.425

Tableau 2 : L'indice de Herfindahl Hirschman

Pays	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Cameroun	0.174	0.160	0.153	0.148	0.140	0.141	0.142
Centrafrique	0.345	0.367	0.348	0.339	0.342	0.340	0.352
Congo	0.594	0.310	0.258	0.261	0.269	0.270	0.285
Gabon	0.259	0.272	0.262	0.260	0.273	0.272	0.259
Guinée Equatoriale	0.500	0.435	0.444	0.412	0.383	0.430	0.433
Tchad	0.229	0.215	0.208	0.194	0.193	0.200	0.181

Tableau 3 : L'indice Hannah-Kay

Pays	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Cameroun	5.738	6.240	6.546	6.740	7.166	7.087	7.056
Centrafrique	2.897	2.723	2.870	2.946	2.923	2.944	2.842
Congo	1.684	3.228	3.869	3.839	3.719	3.698	3.512
Gabon	3.858	3.683	3.821	3.851	3.657	3.683	3.863
Guinée Equatoriale	1.999	2.301	2.253	2.429	2.609	2.327	2.307
Tchad	4.366	4.644	4.816	5.152	5.173	4.995	5.533

Tableau 4 : L'indice de Rosenbluth

Pays	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Cameroun	0.191	0.177	0.170	0.163	0.155	0.156	0.156
Centrafrique	0.368	0.403	0.377	0.358	0.361	0.360	0.381
Congo	0.638	0.336	0.277	0.280	0.294	0.295	0.312
Gabon	0.285	0.298	0.287	0.285	0.300	0.296	0.283
Guinée Equatoriale	0.505	0.456	0.466	0.446	0.419	0.457	0.465
Tchad	0.251	0.236	0.224	0.214	0.216	0.221	0.198

Tableau 5 : L'indice de Hall Tideman

Pays	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Cameroun	0.068	0.070	0.083	0.063	0.064	0.064	0.057
Centrafrique	0.305	0.284	0.299	0.312	0.309	0.310	0.296
Congo	0.411	0.199	0.228	0.226	0.218	0.217	0.209
Gabon	0.118	0.116	0.117	0.118	0.115	0.116	0.096
Guinée Equatoriale	0.495	0.263	0.260	0.266	0.277	0.172	0.171
Tchad	0.166	0.174	0.181	0.107	0.107	0.105	0.112

Tableau 6 : L'indice d'entropie de Theil

Pays	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Cameroun	0.406	0.330	0.200	0.337	0.289	0.290	0.387
Centrafrique	0.019	0.053	0.023	0.009	0.013	0.009	0.029
Congo	0.097	0.111	0.017	0.021	0.040	0.041	0.068
Gabon	0.316	0.352	0.339	0.324	0.349	0.333	0.465
Guinée Equatoriale	0.000	0.193	0.215	0.139	0.083	0.443	0.393
Tchad	0.069	0.037	0.020	0.222	0.203	0.225	0.175

Calcul des élasticités coût-revenu

```

Linear mixed-effects model fit by REML
Data: subset(PRdata, rnt > 0 & afg > 0 & int > 0)
      AIC      BIC    logLik
424.8553 458.9539 -201.4277

Random effects:
Formula: ~1 | pays.x
      (Intercept)
StdDev:  0.08796214

      Formula: ~1 | banque %in% pays.x
      (Intercept) Residual
StdDev:  0.4444501 0.6736191

Fixed effects: log(rnt) ~ log(sal) + log(afg) + log(int) + log(AF073) +
ACTIONNA +      INFLATIO
              Value Std.Error  DF   t-value p-value
(Intercept)   -4.258401 0.9493015 135  -4.485825  0.0000
log(salaire)    0.015755 0.1840467 135   0.085603  0.9319
log(afg)        0.150768 0.0767604 135   1.964141  0.0516
log(interet)    0.228922 0.1263075 135   1.812422  0.0721
log(fonds propres) 0.879372 0.1686633 135   5.213770  0.0000
Privé étranger  1.208466 0.3452250  24   3.500516  0.0018
Privé nationaux 0.448016 0.3974691  24   1.127172  0.2708
INFLATION      -0.022879 0.0179306 135  -1.275964  0.2042

Number of Observations: 172
Number of Groups:
      pays.x banque %in% pays.x
              6              32

Warning message:
abbreviate used with non-ASCII chars

```

COMMISSION BANCAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

Secrétariat Général

B.P.: 1917 Yaoundé - Cameroun

Tél.: (237) 22 23 40 30 / 22 23 40 60 - Fax : (237) 22 23 82 16 / 22 23 82 56

Télex : 8343 KN / 8505 KN - Site internet : www.beac.int